



Le Soleil, Jacques Deschênes

Entre premiers ministres

Entre premiers ministres, on peut bien se permettre de rigoler un peu pour oublier les responsabilités, non? C'était, hier, la journée où Veronique Roy, huit ans, de Beauport, est devenue la première femme premier ministre du Québec. Elle en aurait profité pour refiler à René Lévesque le succès de sa popularité: être spontanée et toujours sourire.

page A-3



De bons légumes, des têtes amusantes et même des moutons sans...queue. De quoi réaliser une autre belle page CRAYONS DE SOLEIL. Tu retrouveras aussi ton truc de bricolage et ce captivant concours de bricolage qui te donne l'opportunité de décorer un sapin géant au Salon des artisans. Va vite voir dans le cahier C. Il y a encore de belles couleurs.

La route du parc ouverte par des cadres

par Guy DUBE

Les routes 175 et 169, traversant le parc des Laurentides, ont été rouvertes à la circulation automobile, la nuit dernière, par des employés non syndiqués du ministère québécois des Transports.

L'épandage du sel a été rendu possible grâce aux escortes policières. En effet, de nombreux policiers du détachement de l'Étape et de l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec, en plus de bloquer tout accès au parc durant l'opération tempête (c'est le nom donné par la SQ chaque fois qu'une route doit être fermée par mesure de prudence), ont dû escorter les cadres non syndiqués pour éviter toute escarmouche.

Quelques centaines d'automobilistes et de camionneurs ont été "dérangés" pendant près de huit heures, aux approches et même à l'intérieur du parc, par une neige qui a littéralement transformé les routes 169 et 175 en véritable patinoire.

C'est la deuxième fois en moins d'un mois que les autorités doivent fermer momentanément le parc à cause de la chaussée glissante. Il y a trois semaines, des camionneurs avaient dû patienter pendant plus de 24 heures avant de pouvoir s'aventurer sur cette route isolée. Cette fois-là aussi, ce sont les "sableuses" gouvernementales, escortées d'autopatrouilles de la SQ, qui avaient eu le dernier mot.

On sait que les employés syndiqués du ministère québécois des Transports ont déclenché la grève comme mesure de pression pour acti-

(Suite à la page A2, 6e col.)

60 otages en Iran Intervention du pape et de Sadate

(D'après AP, AFP, UPI et NYTNS) — Les interventions se multiplient, aujourd'hui, pour tenter de dénouer la crise engendrée par la prise en otage de quelque soixante ressortissants américains à l'ambassade des États-Unis en Iran.

Le pape Jean-Paul II a décidé de dépêcher un émissaire en Iran. Mgr Annibale Bugnini, prononce en Iran, est parti pour Téhéran, porteur d'une lettre personnelle du souverain pontife.

Jean-Paul II s'est adressé, pour des raisons humanitaires, à l'ayatollah Khomeiny, en faveur de la sauvegarde des personnes impliquées dans les événements de Téhéran, a précisé le porte-parole du Saint-Siège.

De son côté, le président égyptien Anouar el Sadate a proposé d'envoyer son avion personnel aux États-Unis pour amener en Égypte l'ex-souverain de l'Iran que les étudiants iraniens réclament à l'ambassade des États-Unis à Téhéran. Sadate a dénoncé cette demande d'extradition du chah comme un "crime contre l'Islam".

A Washington, face à une colère qui ne cesse de monter, on envisageait de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies, pour que soit adoptée une résolution exigeant la libération immédiate des otages. Cette initiative aurait pour but de tenter d'impressionner les autorités iraniennes en leur démontrant que l'opinion mondiale est unanimement opposée à leur attitude, a affirmé un haut fonctionnaire.

Un autre responsable du gouvernement a annoncé que le gouvernement américain avait décidé de suspendre ses livraisons de pièces détachées pour équipements militaires à

l'Iran pour toute la durée de la crise actuelle.

La crise iranienne a désormais atteint un degré de tension mettant à rude épreuve le président des États-Unis et les citoyens de son pays.

Les quelque soixante ressortissants américains en sont en effet à leur sixième journée de captivité et rien n'indique, pour l'instant, que l'intervention de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), seul véritable espoir d'un dénouement pacifique de la crise, ait fait progresser la situation d'un iota.

En raison de ces circonstances, le président Carter a décidé d'annuler la visite officielle qu'il devait faire à Ottawa aujourd'hui et demain, afin d'accorder toute son attention à cette affaire dont l'issue laisse éclore les hypothèses les plus farfelues.

Cette atmosphère a d'ailleurs, semble-t-il, raison de la patience des Américains qui manifestent, de plus en plus nombreux à chaque jour, leur inquiétude. C'est ainsi que le refus du personnel au sol de l'aéroport Kennedy d'assurer l'entretien des appareils de la compagnie Iran Air comme mesure de représailles a forcé un

Boeing 747 de cette compagnie à atterrir à l'aéroport de Mirabel.

La nervosité a en effet monté d'un cran hier dans les milieux américains lorsque la radio iranienne a annoncé que le comité étudiant qui s'est saisi de l'ambassade américaine dimanche et pris en otage la soixantaine de membres du personnel, refusait de discuter avec la délégation spéciale mandatée par le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, pour parvenir à leur libération.

On s'est mis à s'interroger sur le mandat réel de cette mission spéciale: l'OLP désire-t-elle parvenir à la libération des otages ou se contentera-t-elle de veiller à leur sécurité?

Plus tard, dans la journée d'hier, on laissait cependant savoir de source palestinienne que la délégation de l'OLP avait déjà entamé sa mission auprès des hautes autorités iraniennes et que cette mission visait la libération des otages.

Dans ce contexte assez particulier, les autorités américaines ont officiellement accepté l'intervention palestinienne et, de ce fait, accepté de dialoguer avec l'OLP. C'est l'ancien

(Suite à la page A2, 5e col.)

Carter annule son voyage au Canada

page D-1



Détourné sur Mirabel

Un Boeing 747 de la compagnie Iran Air venant de Téhéran via Londres a été contraint de se poser à Mirabel hier soir à la suite du refus du personnel au sol de l'aéroport Kennedy d'en assurer l'entretien. Les 126 passagers et 17 membres d'équipage, la plupart Iraniens, ont dû attendre plus de deux heures dans l'appareil avant d'obtenir la permission de descendre. Ils seront transportés dès aujourd'hui à leur première destination, New York.

page D-1

En éditorial

Les citoyens manifestent un plus grand intérêt pour les affaires municipales, comme le démontrent les dernières élections à ce palier, estime Maréchal Francoeur.

page A-6

Gare aux orteils dans la baignoire

JOHANNESBURG (AP) — Cette fois, un policier était là quand il fallait. Un homme marié recevait, au domicile conjugal, une amie, relate le journal "Beeld". Mais l'orteil de la dame se prit dans le trou d'écoulement de la baignoire — et la femme du mari allait rentrer du travail. Le mari, dont la police n'a pas révélé le nom, se précipita dehors et entreprit de percer un trou dans le tuyau pour essayer de dégager l'orteil prisonnier. Un policier survint, qui croyait à un cambriolage. Mis au courant, il bondit à l'intérieur et réussit à libérer la dame, qui était nue. Cette dernière s'habilla en un clin d'oeil et sortit, par une porte dérobée quelques instants avant l'arrivée de la femme légitime — qui trouva son mari en train de fumer calmement une cigarette.

Le temps du souvenir

LE SOLEIL entreprend aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton: Le temps du souvenir. Écrit par Rose Kennedy, le feuilleton nous fait partager l'extraordinaire destin de la grande famille Kennedy.

page D-16

Notables contre ministres

Lise Lachance, du bureau de Montréal, a suivi la campagne électorale en vue de l'élection dans le comté de Prévost.

page A-7

Le diable est aux vaches chez les Canadiens

page C-1

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-17
Arts et spectacles	B-2 à B-5
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-6
Carrières et professions	C-4
Décès	D-19
Economie-finance	B-6 à B-8
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1, D-2 et D-3
Mot mystère	D-15
Mots croisés	D-6
Où aller à Québec	B-2
Page documentaire	A-7
Patron	D-17
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-5

Grève mardi ? le suspense se poursuit

(D'après PC) — Le conseil des ministres a mis fin vers 21h15 hier soir à sa séance hebdomadaire sans que rien n'en transpire au sujet des négociations avec le Front commun.

Les représentants des 250.000 membres de ce regroupement syndical ont déjà fait savoir qu'ils entraient en grève générale le 13 novembre soit la veille de l'élection complémentaire dans les districts électoraux de Beauce-Sud, de Maisonrouge et de Prévost.

M. René Lévesque, premier ministre, avait affirmé en Chambre plus tôt cette semaine que si les menaces de grève se poursuivaient, "le gouvernement aura à prendre

des décisions très importantes en tant que gouvernement".

"Si à un moment donné on doit avoir recours à l'Assemblée nationale, l'avis en sera donné normalement", avait poursuivi M. Lévesque.

L'article 99, paragraphe "L", du code du travail stipule que le gouvernement peut suspendre pour 30 jours, sur simple avis, le droit de grève dans le secteur public lorsqu'il estime que la santé ou la sécurité de la population est menacée.

(Suite à la page A2, 1re col.)

☐ autres nouvelles en page D-4

météo

Nuageux avec éclaircies, quelques flocons. Demain, enneigement suivi de neige et de pluie.

détails, en page D-5

le mot du jour

Sur division

Un département est une division territoriale ou une division administrative des affaires de l'Etat. Dans les autres cas, il faut traduire "department" par rayon, service, secteur, faculté, etc.

Pierre BELLEAU

Grève...

(Suite de la première page)

Hier, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a lancé à l'Assemblée nationale un appel solennel et pathétique au sens des responsabilités des dirigeants du Front commun syndical des secteurs public et parapublic pour surseoir à la grève générale, compte tenu que le gouvernement s'est déjà rendu à plusieurs revendications essentielles des syndicats et qu'il fera d'autres propositions dans les prochains jours.

Interrogé par M. Fernand Grenier (UN-Mégantic-Compton), M. Parizeau a dit que les prochains jours seront "cruciaux et qu'il faut que les syndicats réfléchissent aux conséquences graves d'une telle grève générale sur l'ensemble de la population".

Le ministre des Finances s'est demandé si, dans tout cela, il ne s'agit pas simplement d'une grève tactique ou le résultat "d'une machine en marche qu'on n'a plus le courage d'arrêter".

Depuis 24 heures, les négociations entre les différentes parties sont entrées dans une phase très intensive et les pourparlers se poursuivront sans relâche en fin de semaine et lundi dans le but d'en venir à une entente négociée de la nouvelle convention collective des travailleurs des secteurs public et parapublic.

De son côté, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a expliqué qu'il était impossible de rouvrir un débat sur les services essentiels dans les hôpitaux, en pleines négociations. Le débat sur ce sujet a eu lieu à l'Assemblée nationale au printemps 1978.

Malgré cela, M. Lazure s'est dit sympathique au point de vue de la Coalition des malades qui affirme que les grèves dans les hôpitaux et la notion des services essentiels, telle que perçue actuellement, conduisent à des privations inacceptables pour les malades.

La Quotidienne

9-3-9



Le Soleil, Clément Thibault

Un mort, trois blessés graves

Christian Letarte, 18 ans, du 2054 rue Robitaille à Duberger, a été tué dans un spectaculaire accident survenu à 2h20 la nuit dernière à Duberger. Selon des témoins de la tragédie, l'automobile qu'occupaient les quatre jeunes gens a heurté à grande vitesse un poteau à l'intersection du boulevard Pie XI et de la rue Courcellette. Sous l'impact, le véhicule a été déchiqueté. Mario Cyr, 20 ans, de Neufchâtel, était toujours dans un état critique, ce matin. Les deux autres passagers, le conducteur, Dany Légaré, 19 ans, de Neufchâtel, et Bertrand Cyr, 26 ans, également de Neufchâtel ont aussi subi des blessures graves.

Les consommateurs exigent que le prix du pain soit sous surveillance de l'Etat

par Marc SAINT-PIERRE
envoyé spécial du Soleil

SAINT-HYACINTHE — Il faut que l'Etat institue un contrôle permanent du prix du pain dans les plus brefs délais.

C'est ce qu'a réclamé, hier, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) par la voix de son président, Pierre Racicot, au mini-sommet agro-alimentaire sur les céréales, à Saint-Hyacinthe.

M. Racicot a suggéré que ce soit la future régie des grains, dont la mise sur pied a été annoncée dans le discours inaugural par le premier ministre René Lévesque, début octobre, qui soit chargée de déterminer les prix minima et maxima du pain.

De l'avis du président de la FNACQ, la régie projetée devra pour ce faire s'inspirer du fonctionnement de la Régie des marchés agricoles qui, notamment, fixe les prix du lait.

Incidemment, a-t-il dit, nous croyons que cette forme de contrôle est d'une efficacité certaine puisque le

litre de lait a augmenté de 82 pour 100 en huit ans.

M. Racicot, soulignant que le lait est de tous les aliments celui qui a augmenté le moins en huit ans, avait précédemment indiqué que le prix du pain avait grimpé de 223 pour 100 au cours de la même période.

Budget alimentaire

Justifiant la présence de représentants de la FNACQ, M. Racicot a indiqué que toutes les augmentations de prix des grains se répercutent sur le budget alimentaire des ménages québécois.

Le porte-parole des associations de consommateurs, citant des chiffres de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), a insisté sur le fait que l'alimentation accaparait 20 pour 100 du budget des familles en 1974 alors qu'en 1985, elle sera encore en tête en grugeant 18 pour 100 des dépenses.

Il faut faire attention à ces moyennes, de l'avis de M. Racicot. Elles cachent une profonde inégalité entre les consommateurs.

En 1974, a-t-il dit, les consumma-

teurs ayant des revenus se situant entre \$4,000 et \$5,000 consacraient 30 pour 100 de leur budget pour se nourrir, alors que ceux ayant des revenus de \$25,000 et plus n'y affectaient que 13 pour 100 de leurs revenus.

La consommation des céréales par les humains, a-t-il ajouté, vient au troisième rang en importance après les produits laitiers et la viande de bœuf. En 1976, a cité M. Racicot, il en coûtait \$1,78 par personne par semaine en pain, céréales de table, huile et corps gras, soit \$370 par année pour un ménage de quatre personnes.

En principe, a dit le porte-parole de la FNACQ, nous considérons que le pain est un aliment d'une grande valeur nutritive et nécessaire à la santé des Québécois.

Les associations de consommateurs, a-t-il continué, proposent que tous les agents économiques s'organisent pour que le pain soit accessible à tous les consommateurs québécois.

Il ne faudrait pas, a conclu M. Racicot, qu'il soit perçu comme étant un produit de luxe à cause de son prix élevé.

Mesrine est inhumé

PARIS (AFP) — Jacques Mesrine, le gangster français, abattu par la police le 2 novembre dernier dans Paris, a été inhumé ce matin au cimetière de Clichy dans la banlieue parisienne.

Auparavant sa famille, dont sa fille Sabrina, ses deux fils et sa mère, avait assisté à une messe à la chapelle Saint-Vincent-de-Paul de Clichy.

Une foule d'environ 200 personnes assistait à la cérémonie: curieux, habitants du quartier, policiers en civil et beaucoup d'anonymes dont certains vêtus de noir.

Parmi l'assistance on remarquait notamment Jeanne Schneider, ancienne compagne de Mesrine et Christiane Giletti, son ancienne avocate qui se trouvait dans le parloir de la Santé lorsque Mesrine s'en était évadé.

Sur les rubans des couronnes mortuaires on pouvait notamment lire "Pour un homme avec respect", "A notre papa", ainsi que plusieurs couronnes anonymes. Au milieu de ces couronnes quelqu'un avait déposé une rose avec un carton blanc.

Nomination envisagée d'un ministre responsable de la politique scientifique

par Claude TESSIER

La nomination d'un ministre responsable de la politique scientifique, appuyé par un secrétariat léger, la création d'un corps consultatif national sur la politique scientifique québécoise, et une meilleure diffusion et une meilleure vulgarisation des recherches des organismes gouvernementaux, industriels et autres auprès des chercheurs et du public ont été au centre, aujourd'hui, à Québec, des dernières discussions publiques avant

l'adoption d'une politique de la science par le gouvernement Lévesque.

Ces trois éléments constitueront la base de cette future politique qui devrait être rendue publique au cours des prochains mois.

Les discussions de la journée ont porté sur la façon d'associer davantage à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique scientifique les sociétés et associations scientifiques, les sociétés d'amateurs et des loisirs scientifiques, les communicateurs scientifiques et les médias.

Intervention... (Suite de la première page)

procureur général des Etats-Unis, M. Ramsey Clark, actuellement bloqué en Turquie à la suite du refus de l'ayatollah Khomeiny de le rencontrer, qui a reçu le mandat de discuter avec les Palestiniens.

"Nous lui avons dit d'avoir tous les entretiens qu'il pensait nécessaires pour faciliter la libération rapide et sans incident du personnel de l'ambassade", a déclaré le porte-parole du département d'Etat. Se refusant à parler explicitement de l'OLP, il a cependant insisté sur le précédent constitué par les conversations entre Américains et Palestiniens au Liban en 1976. Les dirigeants américains ont parfaitement conscience que le succès de la médiation palestinienne à Téhéran forcerait les Etats-Unis à accorder une forme quelconque de reconnaissance à l'organisation palestinienne, brisant en conséquence des engagements pris antérieurement envers Israël.

Une des plus grandes difficultés qui semblent se présenter actuellement à l'administration américaine est de contenir les pressions de plus en plus fortes des Américains, sinon pour une intervention armée en Iran, du moins pour l'adoption immédiate de mesures de représailles, notamment à l'encontre des quelque 60.000 étudiants iraniens résidant aux Etats-Unis.

C'est pourquoi le président Carter a lancé hier un appel aux membres du Congrès pour qu'ils évitent les déclarations susceptibles de jeter de l'huile

sur le feu, reprochant indirectement au sénateur Kennedy, entre autres, de tenter de capitaliser politiquement sur les circonstances.

L'ancien secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, a joint sa voix à celle du président en invitant les Américains à "garder leur sang-froid".

L'ancien président Gerald Ford a déclaré de son côté qu'il s'agissait pour les Etats-Unis "de la crise la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale".

La route...

(Suite de la première page)

ver les négociations avec le gouvernement-employeur.

Ils ont refusé de rentrer au travail pour épandre le sel et ce sont des non-syndiqués qui ont accompli le travail à leur place.

La première véritable bordée de neige à tomber sur la région immédiate de Québec, l'an dernier, avait été enregistrée le 23 novembre et les employés de la voirie avaient eu fort à faire pour entretenir les routes de façon sécuritaire.

Et cette année, mis à part le parc des Laurentides, la population n'a pas encore été véritablement incommodée par la grève qui sévit aux Transports. Mais il ne suffira qu'une seule "petite" tempête pour paralyser toute la région de la Capitale.



ACHAT SPÉCIAL À NOTRE BOUTIQUE TWIK

les blouses à petit col rég. jusqu'à \$25 \$14.99

le chemisier en oxford... un classique masculin, col boutonné, bleu, beige... 5 à 13

le chemisier à carreaux... petit col, poches plaquées, en coton brossé, bleu ou tan... 5 à 13

la blouse rayée... col et poche brodés, empiècement froncé, bleu, bourgogne. P.M.G.

le chemisier col brodé... plis cousus sur l'épaule, coton blanc, bleu, crème, rouge, noir. P.M.G.

la blouse col rond... empiècement froncé, 2 poches plaquées, coton, blanc, beige, noir, rouge, grège. P.M.G.

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy

Véronique Roy, 8 ans, premier ministre d'un jour Elle a presque rendu René Lévesque jaloux



"Avec Véronique comme premier ministre, l'Opposition ne nous dira pas de gros mots aujourd'hui" semblent dire Claude Charron et Jacques-Yvan Morin.

par Michel CORBEIL

Fatiguée, "brûlée" selon sa mère, la jeune Véronique Roy s'est dite prête à revivre avec le même sourire cette expérience si cela se représente.

Elle a bien aimé cela mais, pas assez pour en faire une carrière. "La politique, est-ce que ça t'intéressera lorsque tu seras grande?" lui a-t-on demandé. "J'aimerais mieux être artisanne, faire de la poterie et sculpter dans le bois", a-t-elle aussitôt répliqué.

En tout cas, jamais le Québec n'aura connu un premier ministre d'une simplicité aussi désarmante.

Toujours à l'aise, ne manifestant aucune gêne, Véronique aura étonné les plus coriaces courriéristes parlementaires. Tout au long de sa journée de premier ministre, elle s'est montrée affable et patiente avec les journalistes qui l'ont pressée de questions, avec les photographes et les caméramen qui l'ont prise sous tous les angles et avec les adultes qui lui avaient préparé une journée pleine, digne de sa charge honorifique.

Jamais, elle ne s'est départie de son sourire. Ce fut le cas lorsque les caméras de la presse l'ont entourée à la sortie de sa demeure, à son arrivée sur la colline parlementaire et à son départ pour Montréal.

Seulement les choses essentielles

Véronique ne s'est pas ennuyée pendant la journée. Il faut préciser qu'elle ne s'est pas attardée à couper les cheveux en quatre comme le font habituellement les politiciens. Assistant à la période de questions de l'Assemblée nationale, elle a soudainement quitté la loge d'honneur pour aller terminer...son dessert.

Pratique, elle ne s'est pas laissée aller à de grands discours. Une journaliste lui a demandé si, en tant que représentante des enfants du Québec, elle avait un message pour René Lévesque. Elle n'a répondu que par l'essentiel: "Ils veulent lui dire 'Bonjour'. Puis après y avoir réfléchi un court instant, elle a ajouté: 'J'aimerais qu'il y ait congé demain pour tous les enfants de toutes les écoles pour fêter ma journée'."

Celui qui reprend aujourd'hui sa place de premier ministre, M. René Lévesque, n'a pu lui promettre de réaliser cette demande. "Mais, remarque que c'est possible qu'il y ait un grand congé bientôt. Mais, ça, ce n'est pas sûr."

Tout est dans le style

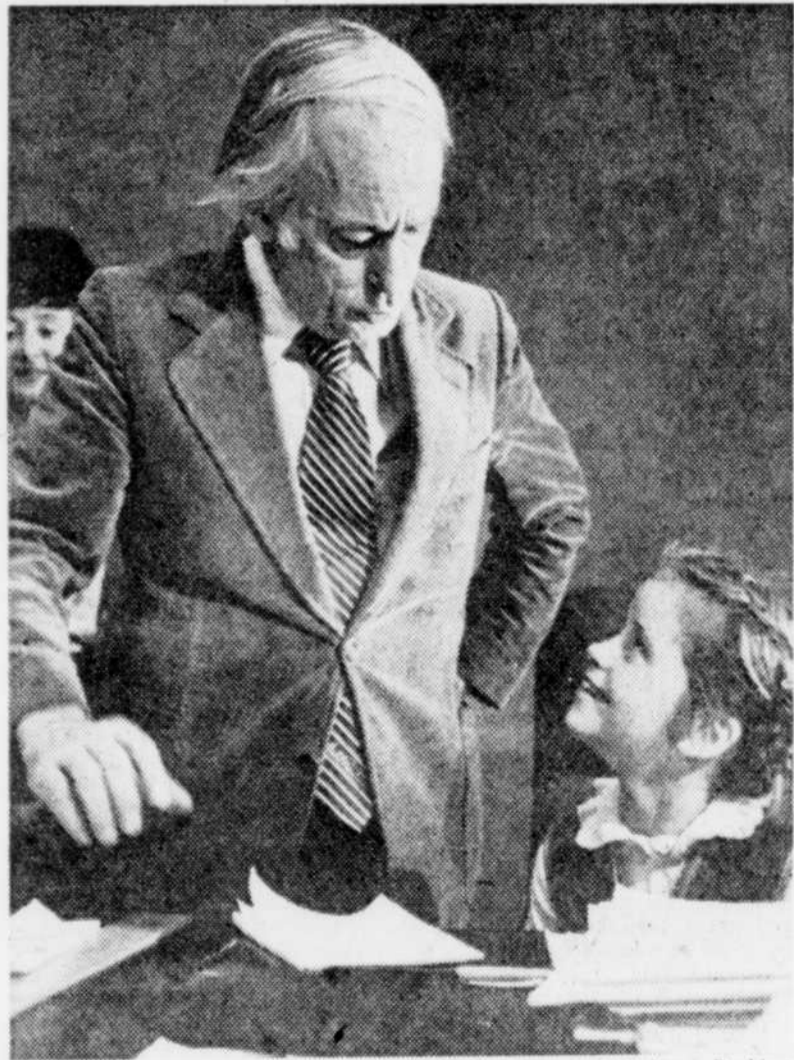
"A huit ans, elle m'a presque rendu jaloux, a affirmé René Lévesque, durant une conférence de presse. Elle est tellement équilibrée. Avec tout le monde autour d'elle, elle est demeurée calme et naturelle. Et, en plus, elle est capable d'écrire presque tout en lettres attachées."

Véronique a même réussi à réconcilier temporairement les représentants des différentes formations politiques. Autant du côté de l'opposition que du côté du parti ministériel, les élus ont salué la présence de ce petit bout de femme comme un vent de fraîcheur qui est le bienvenu. "Si elle avait été à votre place, M. René Lévesque, durant la période de questions, elle, au moins, elle aurait répondu sans détour", a déclaré M. Camil Samson.

Au bout de la journée, la spontanéité de Véronique aura gagné tout ceux qu'elle a rencontrés. Chez Parent-Secours, organisme responsable de la journée et de "l'élection" de Véronique, les responsables se félicitaient que le tirage au sort ait désigné un enfant aussi naturelle parmi les adultes.

Mais, c'est surtout sa mère qui était fière de la performance de SA première ministre. "Mardi dernier, nous avons rencontré M. Lévesque. Véronique était figée. Ce matin, ça va bien, très bien. Autant elle était nerveuse, autant elle est en pleine forme aujourd'hui. Elle a fait ça comme une grande". De fait, hier, c'est surtout Mme Roy qui était nerveuse.

Mais, Véronique est aussi une petite fille. Alors que le premier ministre Lévesque se faisait attendre en fin d'après-midi et que les organisateurs s'inquiétaient pour le déroulement de la journée, la première ministre s'est assise dans les marches pour jouer avec la poupée qu'elle avait reçue en cadeau. Une poupée qu'elle a appelée Mélanie "parce que c'est un joli nom".



Le Soleil, Jacques Deschênes

Bien assise au bureau du premier ministre, Véronique a rencontré son adjoint, un certain M. Lévesque. "Les cigarettes sont dans le dernier tiroir, à gauche", lui a dit ce dernier.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Pour Claude Ryan, Véronique est "le plus bel exemple de simplicité et de transparence".



Le Soleil, Jacques Deschênes

Véronique a discuté gastronomie avec le chef de cuisine du Parlementaire. "René, il a des drôles de goût. Il aime ses huîtres pas cuites. Ouash. C'est tout "moelleux" quand c'est pas cuit".

Lazure favorise le salaire pour les médecins

par Roger BELLEFEUILLE

Sans connaître les conclusions de l'étude d'un comité chargé d'étudier les divers modes de rémunération, le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, avoue sa nette préférence pour le salariat et la vacation pour tous les médecins.

Le ministre Lazure s'est ouvert hier à cet égard au terme d'un long colloque d'une journée à Québec, convoqué par le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 03 (CRSSS) ayant pour thème "Une réalité régionale à bâtir ensemble".

Au représentant du SOLEIL, le titulaire des Affaires sociales a cependant tenu à nuancer quelque peu ses propos concernant le pain et le beurre des membres de la profession médicale. Le comité sur les modes de rémunération des médecins, a-t-il expliqué, présentera nécessairement un éventail de choix. Or, à l'intérieur de cet éventail, a-t-il fait observer, il privilégiera les deux formes de rémunération ci-haut mentionnées, particulièrement pour les médecins oeuvrant dans les centres d'accueil et les centres hospitaliers pour soins prolongés. M. Lazure semble donc mettre de côté, sans exclure le paiement de l'acte, la capitation (basée sur un per capita) qu'il semblait singulièrement favoriser il y a quelques mois.

Les travaux du comité, que préside le Dr Fernand Houde, et qui seront au coeur des prochaines négociations collectives entre le ministère des Affaires sociales et les diverses fédérations de professionnels de la santé oeuvrant dans le cadre du régime universel d'assurance-maladie, devraient être terminés, avec un certain retard, d'ici à la fin du mois. Quant aux conventions collectives en cause, elles sont échues depuis le premier novembre.

La voix du peuple

Devant un parterre de quelque 500 représentants du vaste et complexe réseau des affaires sociales, le ministre Lazure a, de plus, clairement avoué un penchant marqué vers une représentation des plus populaires au sein des conseils d'administration des divers établissements, qu'il s'agisse du CRSSS, des hôpitaux, du centre de services sociaux, des centres d'accueil.

Il préconise même l'élection de ces représentants du

public au suffrage universel, démocratisation que ne prennent guère les directeurs généraux qui craignent, à mots couverts, de se voir flanqués d'administrateurs peu ou pas au courant des dossiers qui leur seront soumis.

Le ministre des Affaires sociales estime même que les représentants au sein de ces conseils devraient être élus autant que possible hors du personnel permanent des institutions. La composition de ces conseils d'administration fera cependant l'objet d'une révision éventuelle de la loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre 48), qui leur a timidement donné naissance

dans le sillage des travaux de la Commission Castonguay-Nepveu.

Enfin, le Dr Lazure a invité le CRSSS à ne pas s'empêtrer dans la bureaucratie et la "strucrite" que l'on reproche si souvent à son ministère. Il a aussi invité son auditoire à "la patience et à la bonne volonté" pour que les jours qui viennent soient les moins pénibles possible, allusion évidente à la menace de grève générale et illimitée

dans les secteurs public et parapublic.

Le colloque d'hier se voulait une autocritique du Conseil régional de la santé et des services sociaux, cette structure de coordination et de planification que nombre d'intervenants dans le réseau des affaires sociales — médecins, directeurs généraux, personnes bénévoles, praticiens — se plaisent à percevoir comme autant de ministères dans chacune des régions.

Les ateliers et les plénières n'ont guère reflété ces préoccupations de la part des professionnels et des permanents représentant les 232 établissements de toute vocation du réseau. Les doléances sont surtout venues des personnes bénévoles qui, selon l'un d'eux, parce que justement ils ne sont pas rémunérés, voient leur contribution

minimisée par les experts salariés.

Les délibérations commencées dès 8h30 dans la matinée se sont terminées vers 20h30 par un mot du nouveau président du CRSSS de la région 03, M. Gérard Savard, homme d'affaires de Ville Déguis, dans le comté de Témiscouata. Il succède à M. René Houle qui terminait un mandat de deux ans.

IMPRESSION ST-PASCAL ENR.
• Travaux d'imprimerie
• Faire-part - 10%
Jour - soir: 661-2749
1275, av. Maufils, Québec

ARTISANS ET MUSICIENS
Projet de regroupement dans édifice près de Place Royale ou sur Côte Franklin. Boutiques, ateliers et studios disponibles.
653-7066 - 687-1103

ESPACE DE BUREAU A LOUER
Récemment rénové.
Environ 2,800 p.c.
Secteur Haute-Ville. Libre immédiatement.
Prix à discuter.
522-4751

HOTEL JACQUES-VIGER
1254, St-Denis, Montréal
Chambres - Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de
\$6.25 par personne
(2 par chambre)
Rés.: (514) 849-4526

A deux rues de la porte St-Louis, à 5 minutes du Château...

faniolo restaurant-bar

73, St-Louis
vous invite à:

- sa salle à manger
- son bar
- sa salle de réception
- sa cuisine gastronomique québécoise
- sa table d'hôte de 11h à 17h

Stationnement facile.
Avez-vous réservé votre salle pour vos célébrations des Fêtes?
694-0425

Ne jetez pas vos vieilles combinaisons ça peut toujours servir...

Un gros lot de plus de \$100 000 chaque vendredi

6/36

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Charlesbourg

Fouilles archéologiques sur le site du Château-Bigot

par Gilles OUELLET

Quelque 110 étudiants des cours réguliers et de l'éducation des adultes du cégep François-Xavier-Garneau ont terminé, hier, une série de fouilles archéologiques sur le site du Château-Bigot, à Charlesbourg.

Sous la direction des professeurs Lucien Guimond et Carl Lavoie, ces étudiants ont travaillé pendant plus d'une dizaine d'heures, ces cinq dernières semaines, sur le terrain où s'élevait un château souvent fréquenté par l'intendant Bigot, au cours du 18^e siècle.

Il s'agirait d'une première expérience du genre au niveau collégial au

Québec en ce sens qu'un premier permis de fouilles a été émis par les Affaires culturelles pour une prise en main d'un terrain par des étudiants, puis le travail poursuivi à la fois des objectifs pédagogiques et un aspect scientifique.

Les chercheurs se sont appuyés dans leur travail sur le contexte de construction du 18^e siècle, sur une abondante documentation écrite, dont des données hypothétiques des historiens et sur des informations recueillies chez les anciens résidents de la région.

Le terrain a subi il y a quelques années les ravages de la pelle mécanique et les étudiants archéologues ont

du tenir compte de tout cela dans l'organisation du quadrillage du lieu.

Tout comme il a été possible de le voir hier lors d'une visite des lieux, les étudiants ont pris un grand soin dans leurs travaux, fouillant le sol, prenant plusieurs notes et vérifiant toutes les données.

Dans ces fouilles, les étudiants en ont appris sur la construction et l'aménagement d'un château à cette époque; pratiquement ils ont découvert une bague et quelques ossements. Le professeur Guimond a dit hier que le ministère des Affaires culturelles pourrait assurer une continuité à ces recherches en participant à l'analyse et l'enregistrement du matériel trouvé et des différentes données.

Château de campagne

Le Château Bigot fut une grosse maison de campagne construite vraisemblablement par Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, entre 1718 et 1753, sur une terre appartenant aux Jésuites.

En 1753, la succession de Bégon a vendu le fief de Grand Pré et ses dépendances à Guillaume Estébe, garde-magasin du roi à Québec. Par la suite, il y eut différents propriétaires, dont des avocats et des marchands anglais de Québec.

Vers 1830, on notait que cette maison de pierre était encore spacieuse et habitable; toutefois, personne ne s'y risquait car on disait que le château était hanté.

On rapporte que ce château situé en retrait de Québec avait une tour pour parer aux attaques; la rumeur populaire voulait qu'un souterrain gardé par un loup-garou la relie au château. Bigot, qui avait soigné le

décor d'une grande salle, organisait de joyeuses fêtes dans ce manoir.

Depuis 1944, tout ce terrain appar-

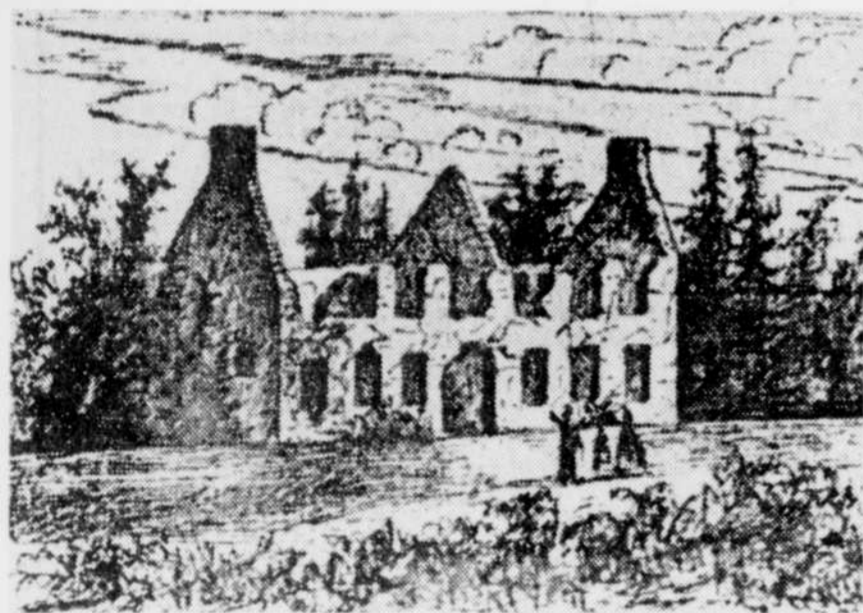
tient à M. Albert Potvin; ce dernier vient d'ériger une superbe maison en utilisant des pierres retirées des res-

tes de ce château... la famille Potvin habite cette demeure depuis une semaine.



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

Le site des fouilles archéologiques du Château-Bigot avec, en fond de scène, la maison que vient de faire construire M. Albert Potvin à partir de pierres recueillies dans les ruines du manoir; à l'avant-scène, le professeur Lucien Guimond.



Les ruines du Château-Bigot d'après un dessin pris sur les lieux, en 1858, par l'historien Benson-J. Lossing, et reproduit dans Harper's Magazine en janvier 1859.

Beauport va aménager le centre Montmorency-Laval

par Gérald OUELLET

Suite à un rapport présenté par le directeur du service des loisirs et parcs de la ville de Beauport, M. Paul-André Lavigne, le conseil municipal a confié à l'architecte Henri Talbot la préparation de plans et devis pour l'aménagement intérieur du centre Montmorency-Laval, à Beauport.

Ce centre compte présentement les

locaux du bureau de poste de Beauport, une piscine intérieure avec des facilités d'accès très limitées, les bureaux du service du programme d'amélioration de quartier, un cinéma de 800 places que l'on considère beaucoup trop grand pour l'usage qu'on en fait actuellement et enfin des salons pour réceptions qui sont rarement utilisés.

Selon la demande du conseil, on compte apporter des modifications pour rentabiliser le centre et surtout le rendre accessible aux besoins actuels de la population de Beauport.

On prévoit évidemment le départ prochain du bureau de poste, ce qui permettra d'améliorer l'accès aux usagers de la piscine intérieure. On

compte diminuer le cinéma à 200 places, ce qui permettra d'obtenir l'espace nécessaire pour une salle polyvalente qui pourra servir de salle de réception pour environ 500 personnes ou pourra également être transformée en gymnase.

Développement l'Horizon

La ville de Beauport ne peut donner suite à la demande du promoteur du développement l'Horizon pour la phase II de son projet. La ville prétend que la phase I du projet devra d'abord être construite à 90 pour 100 avant de procéder à l'installation des services pour la phase II. Une étude sera effectuée afin de connaître le débit d'eau du réseau d'aqueduc dans ce secteur.

La rue de la Plage

La demande de municipalisation de la rue de la Plage a été refusée par la ville de Beauport, parce que la rue Vaillancourt sera prolongée seulement jusqu'à la limite est du lac John et non jusqu'à la rue France. De plus, pour que l'autobus scolaire puisse circuler sur cette rue, il faudrait que la rue de la Plage débouche non seulement sur la rue France mais aussi sur la rue Alfred, afin de ne pas avoir de cul-de-sac.

Demande de sel

La ville de Beauport ne pourra répondre à une demande de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval concernant son approvisionnement en sel pour l'entretien de ses rues pour l'hiver prochain. La raison invoquée par la ville de Beauport est qu'elle n'a pas d'hommes en permanence dans l'entrepôt et qu'elle n'a pas d'équipe-

ment pour mesurer les quantités de sel. La ville de Beauport utilise environ 5.000 tonnes de sel pour ses propres besoins.

La Dominion Textile Inc.

La ville de Beauport ne peut faire suite à une demande de la Dominion

Textile Inc. relativement à l'élargissement de l'avenue Saint-Grégoire. La ville a plusieurs priorités en ce qui concerne le secteur Montmorency.

Malheureusement, elles ne pourront pas toutes être réalisées à l'intérieur du programme d'amélioration de quartier.

Le projet d'aménagement des chutes Montmorency est à l'étude à Québec

par Gérald OUELLET

Le gouvernement du Québec est encore à étudier un projet d'aménagement des chutes Montmorency qui nécessiterait des déboursés de l'ordre de \$2 millions. C'est ce qui nous a été confirmé hier par le bureau du député du comté de Montmorency, Me Clément Richard.

En effet, l'instigateur du projet Me Clément Richard a mis ce projet de l'avant en novembre dernier, se basant sur l'intérêt manifesté par les organismes locaux tels les clubs de l'âge d'or, la Chambre de commerce de Beauport, le club de golf de Courville et également sur celui manifesté par les touristes qui fréquentent le site des chutes Montmorency, au cours de la saison estivale.

Le projet en question impliquerait plusieurs ministères du Québec, dont l'OPDQ, et il aurait fait l'objet d'un rapport de M. Roland Champagne, alors sous-ministre-adjoint au Tourisme et promu depuis au ministère des Affaires sociales. Selon le rapport, cinq aménagements sont prévus pour la réalisation du projet:

a — la construction d'un belvédère sur le rocher situé en face des chutes qui servira de plateau scénique,

b — la construction d'un escalier dans le cap afin de permettre une circulation entre le haut des chutes et le bas,

c — l'installation de circuits électriques pour permettre la production

de spectacles "son et lumière" tout au long de l'année.

d — la construction d'une passerelle accrochée au pont de l'avenue Royale qui enjambe la rivière Montmorency,

e — l'aménagement d'une promenade pour piétons en bas des chutes du côté ouest, en arrière de la compagnie Dominion Textile.

On sait que le gouvernement du Québec est propriétaire des abords des chutes Montmorency. Un magnifique parc a été aménagé en haut des chutes du côté est tandis que la rive ouest comprend le manoir Montmorency qui a été transformé en foyer pour personnes âgées.



LOWREY

- Garantie de 6 ans, pièces
- Main-d'oeuvre, 1 an
- Service maison
- Cours de musique
- Cours d'instrumentation

ORGUE

Violons symphoniques - Guitare hawaïenne exclusive - Son quadraphonique véritable - Accompagnement "Magic Genie" - Accompagnement "Magic Melody" - 48 accords-mémoire - Superbe A.O.C. (Automatic Organ Computer) pour la main droite - Section rythmique à 18 rythmes - Métromome intégré.

St Cyr & Frère

- LOWREY
- STORY AND CLARK
- HOBART M. CABLE

Place Laurier, Ste-Foy (en face de Cardinal) Mail St-Roch St-Georges de Beauve

COGNAC

Bisquit

Cognac 120G Bisquit VS 700 ml \$15.65

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Développement Les Sources

La Commission municipale entendra les "opposants"

par Vincent CLICHE

Le président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu, convoquera la semaine prochaine les citoyens de Sainte-Foy qui ont des questions à poser sur le projet de développement domiciliaire "Les Sources".

Le juge Beaulieu désire entendre ces citoyens avant de faire parvenir au ministre des Affaires municipales ses recommandations concernant la nouvelle entente à intervenir entre la ville de Sainte-Foy et le promoteur "Les Placements Beramla Ltée" pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans ce secteur de développement.

Cette nouvelle entente intitulée "Convention et promesse de vente concernant les services municipaux

de Cap-Rouge à fournir aux citoyens des explications sur la pertinence et les coûts exacts du projet de développement, situé aux confins de Sainte-Foy.

La pétition demandait aussi au ministre et au président de la commission d'analyser avec beaucoup de circonspection l'entente intermunicipale que Sainte-Foy et Cap-Rouge ont signée relativement à la fourniture de services dans ce développement résidentiel.

Les pétitionnaires

Par sa convocation, le juge Beaulieu veut en quelque sorte répondre à la demande faite par 782 citoyens de Sainte-Foy qui signaient, à la fin du mois d'août, une pétition demandant à la commission et au ministre des Affaires municipales d'obliger les autorités municipales de Sainte-Foy et

de Cap-Rouge à fournir aux citoyens des explications sur la pertinence et les coûts exacts du projet de développement, situé aux confins de Sainte-Foy.

La pétition demandait aussi au ministre et au président de la commission d'analyser avec beaucoup de circonspection l'entente intermunicipale que Sainte-Foy et Cap-Rouge ont signée relativement à la fourniture de services dans ce développement résidentiel.

Le président de la commission municipale a déjà déclaré que l'entente intermunicipale entre Cap-Rouge et Sainte-Foy devait faire l'objet d'une étude des services de protection de l'environnement.

Quant au juge Beaulieu, il s'est

plus précisément penché sur le projet d'entente entre la ville de Sainte-Foy et le promoteur "Les Placements Beramla" pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le développement Les Sources.

Le premier projet d'entente proposé par la ville aliénait d'une certaine façon les pouvoirs de maître d'oeuvre des travaux, que devait posséder la municipalité, au profit du promoteur.

Ce premier projet accordait au promoteur Beramla la charge de surveiller lui-même les travaux municipaux et lui confiait le mandat de se dénoncer auprès de la ville s'il ne respectait pas les plans et devis qu'il aurait par ailleurs préparés lui-même.

La commission municipale a fait plusieurs recommandations à la ville

concernant ce projet d'entente. Ces recommandations ont amené la ville à mettre à la poubelle le document pour en rédiger une nouvelle version expurgée.

C'est sur cette nouvelle version que la commission municipale veut obtenir les opinions de citoyens de Sainte-Foy, signataires de la pétition du mois d'août.

Rappelons que cette pétition avait été signée par des citoyens de la plupart des quartiers de la ville et avait été déposée devant la commission par Mme Andrée-P. Boucher, du quartier Neilson, et M. Gilles Carignan, du quartier Notre-Dame.

La nouvelle entente

Dans la nouvelle version de l'entente avec Les Placements Beramla, la

ville de Sainte-Foy se redonne les pouvoirs de maître d'oeuvre des travaux municipaux à être exécutés dans le développement Les Sources.

De plus, la surveillance des travaux n'est plus confiée au président de Beramla, l'ingénieur Bernard Grondin, mais à l'ingénieur de la ville; et c'est l'ingénieur de la ville qui pourra, à tout moment, dénoncer par écrit le non-respect par l'entrepreneur des plans et devis.

Pendant, la préparation des plans et devis des travaux est faite par l'ingénieur Grondin "suivant les normes et spécifications de la ville".

Enfin, la nouvelle entente ne prévoit plus de délai pour l'exécution des travaux, tandis que l'ancien projet spécifiait qu'un délai pouvait être fixé.



Le nouveau temple, dont on fera l'ouverture officielle, et à l'arrière plan, les ruines de l'ancienne église Notre-Dame-de-Foy.

Le Soleil, Gilles Lafond

Sainte-Foy C'est l'ouverture officielle de l'église Notre-Dame-de-Foy

C'est en fin de semaine, après chacune des messes de demain et de dimanche, qu'aura lieu l'ouverture officielle de l'église Notre-Dame-de-Foy. Cet événement se déroulera sous l'inspiration du slogan "Notre nouvelle église: un outil pour bâtir la grande Église".

Le curé Alfred Berthiaume a signalé qu'à cette occasion, les paroissiens pourraient visiter l'église et prendre contact avec les divers mouvements paroissiaux.

Pour lui, une nouvelle église, ce n'est ni un monument ni une décoration; c'est plutôt un endroit où on entre pour en sortir meilleur et où on

vient pour pouvoir aller davantage vers les autres; c'est un lieu de rencontre privilégié avec le Christ.

Presbytère vendu

Fait à signaler, le presbytère de la paroisse, que l'on pouvait voir du chemin Sainte-Foy, sera vendu aux Pères de la Consolata. Tous les services paroissiaux (registres du baptême, bureau, etc.) sont concentrés dans des salles attenantes à la nouvelle église.

Quant aux prêtres de la paroisse, ils vont rester avec tout le monde, comme le dit le curé Berthiaume. En effet, la fabrique va acheter une maison dans le quartier où demeureront les prêtres.

Val-Bélair possède un réseau d'égouts sanitaires vétuste

par Raymond GAGNE

Le réseau actuel d'égout sanitaire de la ville de Val-Bélair est une sorte de tube sinueux et "plein de trous" qui véhicule tant bien que mal à la fois les

dans nos régions

Québec Téléphone répond

SEPT-ÎLES — En dépit des assurances de la compagnie, plusieurs usagers du téléphone se plaignent de Québec Téléphone. On parle du coût de l'abonnement, des erreurs de facturation, d'absence de taxiphones dans les régions éloignées et du coût à 25 cents en ville et de la difficulté d'obtenir des lignes en période de pointe, la fin de semaine surtout. A ces plaintes, M. Siros répond que petit à petit le service s'améliore. Quant au prix, il a admis qu'il était plus élevé qu'en zone urbaine.

Donnacona et la 40

DONNACONA — Pour profiter de l'apport que peut apporter l'autoroute au développement économique, il faut que les municipalités disposent des outils nécessaires et parmi ces outils, la disponibilité de terrains s'avère primordiale. Tel est l'opinion du maire de Donnacona, M. Louis-Marie Gaudreault, dont le conseil s'oppose au projet de zonage agricole dans cette ville. Il a donc demandé au ministre des Transports pour s'entendre avec celui de l'Agriculture pour une concordance entre les divers ministères au niveau de l'application des lois.

Pour un renouveau touristique

SAINT-JEAN-PORT-JOLI — Sous l'égide d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre, un rapport préliminaire a été présenté sur les perspectives du développement du tourisme à Saint-Jean-Port-Joli. L'offre touristique de cette localité est étroitement liée à la sculpture sur bois, donc assez spécialisée; mais de plus en plus, le milieu désire faire éclater une image nouvelle, tout en demeurant dans la tradition.

eaux usées et pluviales et qui est saturé au point de produire assez régulièrement (au printemps et par temps de pluie) des refoulements et des débordements causant parfois l'inondation de certains secteurs et la pollution de ruisseaux et rivières du territoire municipal et du réservoir d'eau potable de la ville de Québec.

Le collecteur principal, celui du boulevard Pie-XI, n'est dimensionné que pour répondre aux besoins d'une population n'excédant pas 12.000 personnes.

La seule station de pompage existante, celle de la rue Hannequin, ne peut satisfaire une population supérieure à 3.500 habitants.

Les étangs d'oxydation situés au sud de la municipalité, à l'extrémité du réseau, ont été construits selon une période de design de 10 ans et pour une population anticipée de 6.000.

De plus, il n'existe aucun égout pluvial.

Et pourtant, Val-Bélair compte aujourd'hui 12.500 habitants.

Le développement est donc complètement bloqué. Des demandes relatives à la construction de 3.000 unités de logement attendent que les services sanitaires soient en mesure de répondre aux besoins d'une population qui autrement s'accroîtrait rapidement.

Voilà la situation à laquelle la ville de Val-Bélair est confrontée. L'action qui la corrigera dépend de la bonne volonté de la Communauté urbaine de Québec qui est le propriétaire actuel des installations sanitaires de la ville.

Un réseau saturé

Dans une étude de la firme Lajoie, Pellerin et Associés, réalisée en 1977, on décrit les vices de système d'égout sanitaire de cette façon:

"...les collecteurs coulent pleins et leur parcours accidenté et sinueux causent souvent des refoulements."

Le système ne peut être contrôlé. Et voici pourquoi: "...plusieurs résidences drainent leurs eaux pluviales dans l'égout sanitaire. L'expansion rapide des secteurs à caractère domiciliaire contribue, dans ces conditions, à surcharger le système; le volume d'égout sanitaire est alors imprévisible, donc difficile à évaluer et presque impossible à diminuer."

Cette augmentation de débit implique un volume de pompage supérieur, une surcharge du collecteur avec nécessité de déverser localement

des eaux brutes directement dans les ruisseaux et rivières avoisinantes. (On pense alors à la rivière Neilson qui se jette dans la Saint-Charles, laquelle alimente le réservoir d'eau potable de la ville de Québec).

Si l'on tient également compte des sinuosités qui caractérisent le réseau et qui causent ce qu'on appelle en jargon du métier "une perte de charge" ou si l'on veut, qui ralentissent l'écoulement des eaux usées, qu'en période de crue (au printemps et au moment de fortes pluies) le réseau doit déverser deux fois et demie son débit normal; que le collecteur de 24 pouces présente un problème de pente juste à l'amont des étangs d'oxydation, on ne peut se surprendre que le maire de Val-Bélair fasse de ses pieds et de ses mains pour que la Communauté urbaine de Québec entreprenne immédiatement des mesures correctives.

Infiltration

D'ailleurs, une inspection subséquente réalisée par Inspectronic Ltée de Sainte-Foy, et dont le rapport s'intitule: "Inspection par télévision 'tuyaux de 10 et 15 pouces' Servitude et rue Genève" remis le 21 décembre 1977, montre jusqu'à quel point le réseau est atteint par le problème des infiltrations.

A titre d'exemples: entre le regard no 2 et le regard no 3, une distance de 525 pieds, 19 points d'infiltration ont été découverts. Le rapport dit même que 90 pour 100 des trous de levage souffrent d'infiltration ou en présentent les signes.

A plusieurs endroits, la canalisation était pratiquement remplie de telle sorte que la caméra utilisée pour ausculter le réseau s'est trouvée submergée et n'a pu jouer son rôle.

L'ensemble du rapport démontre que le réseau est, de façon générale, défectueux, saturé et pratiquement inefficace.

En conformité avec les résultats des études et les recommandations qui en découlent, le maire de Val-Bélair demande donc à la Communauté urbaine de Québec quatre choses bien précises. La première, réhabiliter le réseau en corrigeant les points d'infiltration; la seconde, corriger le parcours du réseau en faisant disparaître les sinuosités qui en ralentissent le débit; la troisième veut qu'un deuxième collecteur s'ajoute dans le secteur dit Edimbourg pour, d'une part, soulager celui du boulevard Pie-XI et d'autre part, permettre le développement dans la partie nord-sud de la ville et finalement, selon le maire, la CUQ devrait faire disparaître le plus tôt possible les étangs d'oxydation et relier le réseau de Val-Bélair au collecteur métropolitain.

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ÉLECTION PARTIELLE DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DE BEAUCE-SUD LE 14 NOVEMBRE 1979

À TOUS LES ÉLECTEURS

LES BUREAUX SPÉCIAUX DE SCRUTIN SERONT OUVERTS DE 14H À 22H LES SAMEDI ET LUNDI 10 ET 12 NOVEMBRE

Le président d'élection délivrera les attestations requises pour voter aux bureaux spéciaux de scrutin. Ces attestations seront délivrées de 13h à 22h les 10 et 12 novembre aux électeurs qui en feront la demande et qui auront le droit de voter à ces bureaux spéciaux de scrutin, conformément à l'article 291 de la Loi électorale du Québec.

"Sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin les employés de chemin de fer, des postes et de messageries, les navigateurs, prêtres-missionnaires, voyageurs de commerce et toutes autres personnes que leurs occupations habituelles contraignent à s'absenter du lieu de leur domicile et qui ont raison de croire que leurs occupations ordinaires les obligeront, le jour fixé pour le scrutin général, à s'absenter de la municipalité où ils ont leur domicile et les empêcheront de voter à l'élection en cours." (article 291)

Bureau du président d'élection

M. Jacques Drouin
11095, 2e avenue
Ville Saint-Georges
Tél.: (418) 228-9707
(418) 228-3204

Bureaux spéciaux de scrutin

Hôtel de Ville 11700, boul. Lacroix Ville Saint-Georges	Foyer St-Gédéon 131, 1ère avenue sud St-Gédéon
Hôtel de Ville 7110, rue de La Salle St-Prospère	Salle municipale 9e rue La Guadeloupe

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pélissier

Au niveau municipal, l'intérêt grandit

Le profil de participation des citoyens du Québec aux affaires municipales, à en juger par l'intérêt que les contribuables ont manifesté lors des dernières élections et par le nombre de candidats qui se sont présentés, devrait prendre une allure un peu plus conforme aux exigences d'une société démocratique.

Dans le passé, les citoyens avaient démontré un faible intérêt pour la chose municipale et le taux de participation aux élections à ce palier demeurait très peu élevé.

Jusqu'ici, un taux de 30 pour 100 était tout ce que l'on pouvait attendre, mais aux récentes élections, la moyenne du vote se situait aux environs de 60 pour 100. L'intérêt varie d'une localité à l'autre évidemment et à certains endroits où les enjeux étaient d'importance, le taux du vote a été de 65 pour 100. Par ailleurs, le taux de vote a été très faible dans certains endroits.

En outre, fait intéressant, on a été témoin d'une participation, souhaitée d'ailleurs, d'un plus grand nombre de femmes briguant les suffrages et quelques-unes ont obtenu la faveur des électeurs.

Avec raison, on a déploré l'absence de femmes dans le milieu municipal. Il y a évidemment des exceptions dans certaines villes où ce sont des femmes qui servent de fer de lance aux forces de l'opposition.

Il est vraiment paradoxal qu'alors que les femmes revendiquent une égalité avec les hommes dans tous les domaines, elles ne se soient pas davantage intéressées aux affaires municipales avec le résultat que moins d'un pour 100 des maires des municipalités du Québec sont des femmes et que seulement trois pour 100 des postes de conseillers municipaux soient occupés par des représentants du sexe féminin.

Pourtant, les femmes militent dans bien des associations et des cercles (cercles des fermières, AFEAS) qui touchent de près à la vie communautaire. Il apparaît tout à fait normal que là comme ailleurs, les femmes en viennent à prendre des responsabilités.

Même si le niveau municipal de gouvernement soit le plus près du citoyen et le mieux placé pour identifier et résoudre les problèmes, on a constaté que l'intérêt des électeurs est beaucoup plus vif aux élections fédérales ou provinciales. Par exemple, au cours des deux dernières élections provinciales, environ quatre-vingts pour 100 des électeurs ont manifesté assez d'intérêt pour aller aux urnes. Au palier fédéral, c'est un peu moins, mais c'est plus qu'au niveau municipal.

Pour être juste à l'égard des citoyens du Québec, il faut dire que ce n'est pas qu'ici mais

un peu partout en Occident que la démocratie représentative éprouve certaines difficultés d'adaptation aux réalités nouvelles.

Il faut noter aussi que c'est un fait qu'au cours des dernières décennies dans plusieurs grandes villes canadiennes, américaines ou européennes, on a fait des efforts en vue d'amener les citoyens à participer plus directement à la vie locale.

Au vrai, les contribuables ont bien tort de négliger la dimension municipale alors que les services offerts par leur hôtel de ville sont multiples et leur portefeuille est douloureusement mis à contribution.

Le taux de vote est certes significatif de la participation des contribuables, mais il ne donne pas cependant toute l'image de l'activité des gens dans le domaine municipal. Le pourcentage peut être même faussé lorsque, en raison d'une confection défectueuse des listes électorales, des contribuables sont privés du droit de vote. On a même vu à certains endroits, des propriétaires résidant à la même adresse depuis 50 ans se frapper le nez au bureau de scrutin et ne pouvoir exprimer leur opinion. Toutefois, on ne saurait blâmer uniquement les énumérateurs et les candidats, si l'électeur ne trouve pas son nom sur la liste. Si ce dernier avait manifesté plus d'intérêt, il aurait pu vérifier s'il était inscrit.

Il est naturel, mais pas nécessairement excusable, que les autorités municipales préfèrent administrer à huis clos. C'est d'ailleurs en catimini que se préparent les grands projets et souvent le rôle principal de l'hôtel de ville semble être de minimiser l'importance de certains dossiers qui mériteraient d'être étalés devant le public.

Les autorités municipales donnent parfois l'impression de ne pas vouloir être entraînées malgré elles dans une situation où une plus grande transparence pourrait se traduire par un besoin pour elles d'avoir à expliquer davantage ce qu'elles font.

Ainsi les citoyens en viennent à désespérer de pouvoir avoir droit au chapitre et ils assistent rarement aux assemblées du conseil. Il s'ensuit, en raison d'un manque d'information accessible, un désintéressement de la chose municipale.

Il faut espérer que les conseils de ville tiendront compte du besoin d'information des citoyens. Des initiatives comme celles qu'a prises "LE SOLEIL" de consacrer chaque jour des pages aux affaires municipales méritent d'être signalées. Des citoyens mieux informés feront des citoyens plus heureux de vivre dans leur milieu.

Maréchal FRANCOEUR

Nième avertissement

C'est lundi prochain que les premiers ministres canadiens se réunissent, à Ottawa, pour faire le point sur la situation de l'énergie au Canada et établir les grandes lignes de la politique pétrolière du pays.

Au Québec, malgré les déclarations réconfortantes des hommes politiques, les citoyens craignent de plus en plus, se référant à des expériences antérieures, que l'huile à chauffage menace de se raréfier selon de multiples impondérables sur lesquels personne n'a de contrôle.

Mardi, aux Communes, le premier ministre Clark s'est efforcé de calmer ces inquiétudes d'une province qui abrite sans doute les plus grands consommateurs de pétrole au monde en annonçant diverses mesures dont la plus importante à court terme semble être le plan d'urgence visant à contrer une éventuelle pénurie, au cours de l'hiver qui s'en vient.

Il y a environ un mois, la rumeur circulait à l'effet que des coupons de rationnement de l'essence étaient sous impression dans le pays. On imagine bien que, si à ce moment-là, le public en avait été informé, il aurait joué à l'incrédule.

Mercredi, la vice-présidente adjointe de l'Office national de l'énergie confirmait en quelque sorte cette rumeur en déclarant que les plans de rationnement de l'essence sont déjà au point pour

l'essentiel et que le Québec et les Maritimes seront les premières provinces à ressentir les effets d'une baisse des importations et, de ce fait, à subir un programme de rationnement destiné à leur venir en aide.

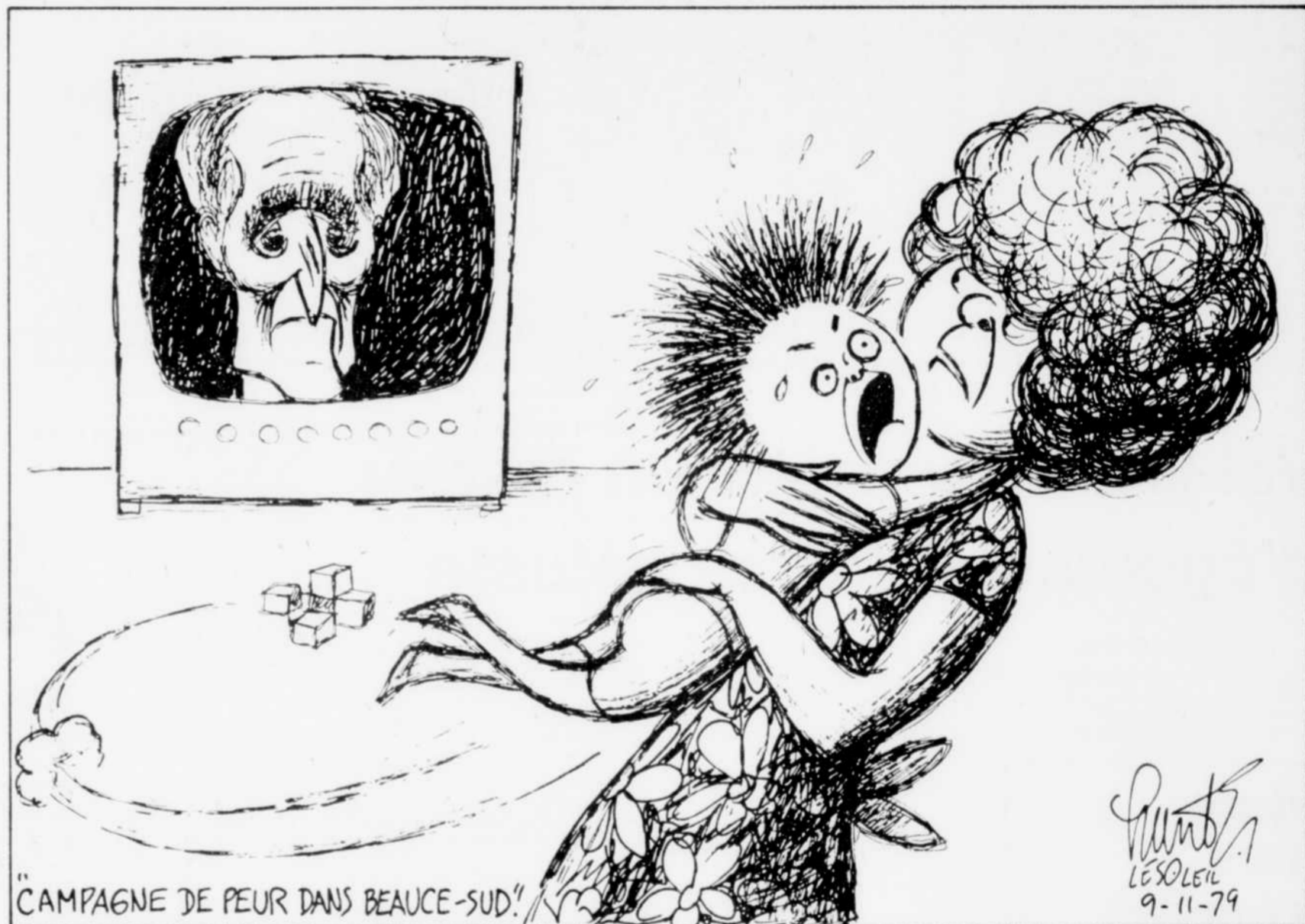
Même si ces mesures n'impliquent pas nécessairement que nous soyons destinés à la "file chez les pompistes", comme l'ont connue les Américains avec les graves inconvénients et même les drames que cela comporte, cela devrait nous servir, une nième fois, de grave avertissement dans nos comportements individuels.

Une récente étude démontre qu'il se gaspille annuellement plus d'un milliard de dollars en énergie au Québec (fournaises défectueuses, manque d'isolation, automobiles, etc.), ce qui constitue un autre de nos records douteux.

On pourra bien blâmer les politiciens de faire en sorte que les citoyens ne s'alarment pas outre mesure de la véritable situation de l'énergie, parfois au prix de la plus stricte vérité. D'ailleurs, cette vérité, personne ne la connaît totalement et n'est en mesure de la maîtriser.

Mais trop de gens ont tort de se fier uniquement à l'action des gouvernements sans oser même penser changer leurs mauvaises habitudes.

Paul LACHANCE



point de vue

Les Mémoires de Kissinger expliquent des illusions

par Raymond ARON
(Agence Opera Mundi)

PARIS — Le premier tome des Mémoires de Henry Kissinger paraît simultanément aux États-Unis, en République fédérale allemande, en France.

A l'heure où les hostilités se poursuivent dans la péninsule indochinoise, alors que les Cambodgiens, torturés par les Khmers rouges, occupés par les Vietnamiens, ravagés par la famine continuent de souffrir et de mourir par milliers, par centaines de milliers, le récit de l'ancien secrétaire d'État de Richard Nixon et de Gerald Ford nous reporte à un passé déjà lointain.

Pourquoi l'administration républicaine qui succéda en 1969 à celle des démocrates, J.F. Kennedy et L.B. Johnson, a-t-elle eu besoin de quatre années, 1969-1973, pour mettre fin à l'intervention des troupes américaines au Vietnam? A cette question, le lecteur des Mémoires trouvera une réponse dépourvue de toute ambiguïté.

Dans toutes les négociations, publiques et secrètes, jusqu'au mois d'octobre 1972, les Nord-Vietnamiens ont maintenu la même revendication: le renvoi du président du Vietnam du Sud, Thieu, et la formation d'un gouvernement dit de coali-

tion dans lequel des représentants du Vietcong et de Hanoi occuperaient les deux tiers ou la moitié des postes.

Une capitulation

Ce gouvernement de coalition impliquait le renvoi des hommes qui dirigeaient et symbolisaient la République du Vietnam du Sud et la résistance à Hanoi. Aux yeux de R. Nixon et de H. Kissinger, une pareille concession équivalait à une capitulation américaine.

Les États-Unis auraient eux-mêmes éliminé le régime pour lequel des dizaines de milliers d'Américains avaient donné leur vie. Cette capitulation, R. Nixon et H. Kissinger la refusaient, ils la jugeaient déshonorante pour leur pays, fatale pour l'autorité morale, pour la "crédibilité" de la première puissance mondiale.

H. Kissinger, à en juger par ses Mémoires, se faisait au début quelques illusions mais peu à peu il se convainquit que Hanoi, à moins d'être contraint, ne renoncerait jamais à l'exigence décisive, le gouvernement de coalition, puisque celui-ci lui assurerait l'unité des deux Vietnam, but proclamé de la guerre commencée contre les Français en décembre 1946, reprise contre les

Américains après les accords de Genève.

Au fur et à mesure que les Américains multipliaient les concessions unilatérales (évacuation totale des troupes américaines sans retrait des Nord-Vietnamiens infiltrés dans le Sud), ils hypothéquaient à l'avance les négociations sérieuses qui ne commencèrent qu'en octobre 1972. Hanoi avait toutes les raisons de croire qu'il finirait par obtenir ce qu'il réclamait, non en triomphant sur le terrain des troupes américaines mais en épuisant la patience du peuple américain. Le président ne tiendrait pas au harcèlement de la presse et du Congrès.

Or, en fait, R. Nixon et H. Kissinger, au début de 1973, avaient le sentiment de l'avoir emporté. Grâce à la reprise des relations avec la Chine, ils avaient trouvé l'accès à Moscou. Chinois et Soviétiques, tout en continuant d'aider les Vietnamiens, toléraient sans protestation indignée les bombardements américains et le minage de Haiphong.

Après l'échec de l'offensive du printemps 1972, les dirigeants de Hanoi franchirent le pas décisif: ils renoncèrent au gouvernement de coalition; le régime de Thieu resta sur place. Les Américains obtenaient les conditions de paix qu'ils

avaient acceptées depuis longtemps.

Encore Watergate

A quoi bon, objectera le lecteur qui n'ignore pas la suite, à savoir la victoire totale du Nord deux années plus tard? Henry Kissinger répondrait que les États-Unis auraient trahi leur allié s'ils avaient eux-mêmes chassé Thieu et ses compagnons; que la conquête du Sud par le Nord justifiait après coup la politique américaine. Les Vietnamiens du Sud ont subi la loi du plus fort, ils ne se sont pas dressés contre leurs gouvernants, pour accueillir leurs prétendus libérateurs.

De plus, ajoute Kissinger, sans l'affaire du Watergate, les Nord-Vietnamiens n'auraient pas lancé leur armée à l'assaut du Sud, sachant que les États-Unis ne toléreraient pas passivement la violation des accords de Paris.

Quelle que soit la pertinence de la réplique de Kissinger, le cours des événements, depuis 1972, remet en cause toutes les thèses, celles de Kissinger aussi bien que celles de ses critiques. En consentant à l'avance à l'évacuation totale des troupes américaines, alors qu'en Corée du Sud, il subsiste encore une trentaine de milliers de GI, les

Américains rendaient probable, sinon inévitable la victoire du Nord sur le Sud. Victoire militaire préférable à une victoire politique, par l'intermédiaire du gouvernement de coalition? Il se peut, mais le prix en souffrances humaines a été encore plus élevé.

Le Cambodge a été entraîné dans la guerre du fait même de la continuation de celle-ci. Les Nord-Vietnamiens avaient établi à l'intérieur des frontières cambodgiennes, des bases, des états-majors, des hôpitaux, des stocks d'armes. En 1969, les B52 bombardèrent des bandes de terrain, le long des frontières entre le Vietnam et le Cambodge, utilisées par les Vietnamiens.

L'année suivante, les troupes américaines franchirent la frontière pour y détruire et saisir les stocks d'armes. Après le coup d'État contre le prince Norodom Sihanouk monté par ses propres ministres, la guerre civile s'élargit. Le prince Sihanouk rallia les Khmers rouges qu'il avait combattus impitoyablement. En 1975, le régime Lon Nol succomba lui aussi aux troupes communistes; le Congrès avait interdit au président américain d'apporter une aide au gouvernement cambodgien.

Nous connaissons le Goulag vietnamien, nous connaissons les inconcevables horreurs du régime Pol Pot. Faut-il, comme le fait le livre d'un journaliste anglais, rendre Nixon et Kissinger responsables du martyre cambodgien sous prétexte que les Khmers rouges ne seraient jamais venus au pouvoir en l'absence de la guerre du Vietnam? Faut-il, en sens contraire, condamner les protestataires qui ont obligé les dirigeants américains à sacrifier leurs amis, au Vietnam et au Cambodge?

Il y a encore, il y aura toujours place pour des polémiques, pleines de bruit et de fureur. Personnellement, je comprends à quel point il était difficile, pour les Américains, de souscrire donc de capituler aux demandes vietnamiennes. Mais la prolongation de la guerre n'a pas empêché les Vietnamiens d'atteindre leur but, la domination des trois pays de la péninsule indochinoise.

Après le retrait américain, le Vietnam choisit le camp soviétique et, du même coup, s'attira l'hostilité de la Chine. Cette Chine que le président Johnson s'imaginait "contenir" en défendant le Sud-Vietnam contre Hanoi. Les hommes font leur histoire mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font.

Le scrutin du 14 novembre

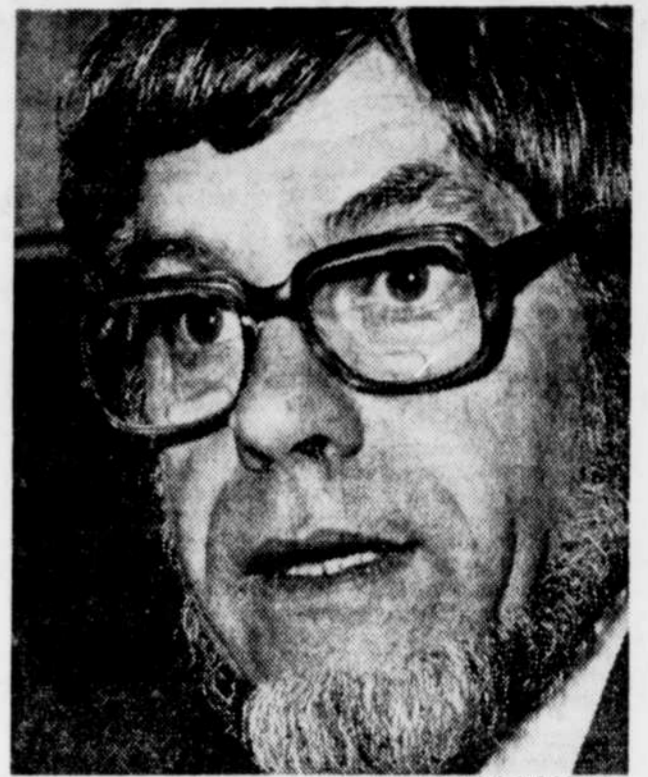


Madeleine Ryan et Solange Chaput-Rolland, candidate libérale dans Prévost.

Prévost: les notables contre les ministres



Lise Lachance



Pierre Harvey, l'économiste-vedette candidat du Parti québécois ne pourra pas voter dans le comté.

SAINT-JEROME — Malgré la dimension québécoise des deux candidats qui essaient de la conquérir — l'économiste Pierre Harvey et la journaliste Solange Chaput-Rolland — la population de Prévost ne cherche pas à élire un député prestigieux mais un représentant qui soit présent dans le comté, soucieux de faire débouler à Québec les dossiers qui languissent.

Elle veut un mandataire à temps plein. L'absence quasi continue de son dernier député, Me Jean-Guy Cardinal, qui assumait la vice-présidence de l'Assemblée nationale au moment de son décès, l'a sensibilisée à cette nécessité.

L'enracinement

Conscients de ce souci, les porte-couleurs des deux principales formations politiques en lice centrent leur campagne sur les problèmes locaux et promettent une disponibilité exemplaire. Et, en premier lieu, tous deux insistent sur leurs racines dans la circonscription.

Madame Chaput-Rolland n'aurait aucun mal à convaincre personne puisque, en dépit de sa carrière d'un océan à l'autre (elle a été membre de la Commission Pépin-Roberts sur l'unité canadienne, a publié deux ouvrages au Canada anglais sur le fédéralisme, en plus d'avoir été éditorialiste à Télémedia et animatrice d'émissions d'affaires publiques à Télé-Métropole), elle réside depuis 38

ans dans la région. D'ailleurs, on estime à plusieurs milliers le nombre de citoyens qui, depuis les débuts, ont travaillé ou travaillé à l'entreprise familiale, la compagnie de papier Rolland.

M. Harvey, l'économiste-vedette du PQ, membre du Conseil exécutif national du parti où il agit principalement à titre de conseiller au programme, ne peut montrer patte aussi blanche, même s'il possède une maison de campagne dans le centre de villégiature de Saint-Sauveur depuis une quinzaine d'années. Il ne peut même pas voter dans le comté, en dépit de l'inscription en ce sens faite par sa femme mais annulée par le candidat, pour éviter toute ambiguïté.

Le fait qu'il ne soit pas à part entière de Prévost mais d'Outremont-la-bourgeoise lui a attiré tout au long de la campagne l'épithète de "parachuté". Et cela d'autant plus que la préférence de nombreux péquistes du comté allait à un des leurs, l'artiste François Thivierge, qui n'a pu trouver grâce devant l'appui manifeste du premier ministre René Lévesque à son ami du conseil exécutif. D'où la passivité de plusieurs militants dans la présente lutte.

Thèmes locaux

Les thèmes locaux qu'abordent les candidats touchent à l'économie, au tourisme, à l'écologie, à la qualité de vie. Tous deux réclament une aide accrue à la PME; une meilleure utilisation de l'infra-

structure de Mirabel et la construction de voies d'accès à cet aéroport; la dépollution de la rivière du Nord; des ressources pour personnes âgées.

"On veut que la région se prenne en main, que les projets émanent de la population et se concrétisent de concert avec le député", dit le PQ, qui insiste sur les réalisations gouvernementales.

Selon Madame Chaput-Rolland, le chômage préoccupe beaucoup les citoyens de Prévost, particulièrement dans les métiers de la construction. Les règlements qui régissent les cartes de compétence ne sont pas étrangers à ce mécontentement, plusieurs ouvriers qui ne peuvent travailler le nombre d'heures suffisant pour se classer dans la catégorie A se voyant délaissés au profit de travailleurs des autres régions.

Les grèves aussi inquiètent les électeurs, particulièrement ceux de Saint-Jérôme, le chef-lieu, dont l'agglomération regroupe 60 pour 100 de la population du comté (celle-ci s'élève à 70.000). Car c'est à Saint-Jérôme qu'on retrouve l'hôpital, la commission scolaire régionale, le cégep, la polyvalente, le palais de justice, les bureaux de la voirie provinciale, tous menacés par le débrayage du Front commun.

En roulotte

Prévost, cette jeune circonscription née en 1973 à partir d'une subdivision de Terrebonne, compte

18 municipalités. Pour parcourir cet immense territoire en bonne partie rural, où les maisons sont souvent distantes l'une de l'autre, Solange Chaput-Rolland a loué une roulotte motorisée. Cette initiative lui permet d'attirer l'attention des son entrée dans un village, de se changer et de se reposer si elle le désire.

La candidate met l'accent sur les assemblées de cuisine. Elle en tient au moins trois par jour. Quant au porte à porte, elle se limite plutôt aux indécis et visite les endroits commerciaux.

Son amie Michèle Tisseyre a fait le tour de maisons de Saint-Sauveur avec elle et de nombreux députés lui prêtent main-forte. Le maire de Saint-Jérôme et ancien député Bernard Parent de même que son prédécesseur à la mairie de cette ville, et ancien député unioniste Hubert Murray l'appuient officiellement. Plusieurs autres maires, qui ne veulent pas se "mouiller", lui délèguent des gens de leur entourage. Selon son organisateur Roger Schlybeurt, la candidate libérale peut compter sur 1.500 aides bénévoles, à commencer par sa propre fille, Suzanne Monange, qui lui sert d'agent d'information.

Le chef du parti, M. Claude Ryan, est allé dans le comté à quelques reprises et doit retourner à Saint-Sauveur, lundi soir, pour une assemblée publique à laquelle participent également le whip en chef de la formation, Robert Lamontagne, et le maire de Saint-

Jérôme. Une autre assemblée publique aura lieu le lendemain, à Saint-Jérôme même, avec le leader de l'opposition officielle Gérard-D. Lévesque, les députés Jean-Noël Lavoie et Michel Gratton. Demain, dimanche, un brunch politique sur le référendum réunira les députés André Raynauld, Reed Scowen et Michel Gratton autour de l'animateur Emile Genest. Le parti aura ainsi tenu cinq assemblées publiques durant la campagne.

Madame Chaput-Rolland a toutefois refusé tout débat avec son adversaire, disant que de tels exercices n'apportent rien de concret sinon de servir les cotes d'écoute des postes de radio et de télévision.

Déferlement ministériel

Du côté du PQ, on a vu déferler onze ministres, en plus du premier ministre lui-même qui est venu deux fois. Le ministre des Affaires sociales, Denisazure, a profité de son passage pour inaugurer les travaux de restauration, au coût de \$1,8 million, du Manoir de la Pointe-Bleue, une institution destinée aux personnes en perte d'autonomie. Les députés des circonscriptions environnantes sont intervenus eux aussi dans la campagne du candidat ministériel. Le nombre de bénévoles est toutefois beaucoup moins élevé que chez les adversaires: environ 500.

L'aide la plus constante de M. Harvey lui vient de sa femme, Marie, qui ne le laisse pas d'une semelle et se définit comme "une épouse politiquement engagée".

C'est elle qui a incité son mari à accepter de se présenter dans Prévost, tout comme elle l'avait fait en 1976 dans Outremont, où il a perdu aux mains de l'économiste libéral André Raynauld.

Tres politisée, elle a lu tous les documents que le PQ publie depuis quelques années et n'hésite pas à entrer dans le débat, notamment au cours des réunions de cuisine. Non seulement est-elle convaincue du credo péquiste, mais encore affirme-t-elle qu'elle n'a aucun complexe à "vendre son produit", c'est-à-dire son mari, car elle sait "de qui elle parle et de quoi il est capable".

L'équipe Harvey souligne que, d'ici au scrutin, elle aura complété une seconde tournée du comté. La première, qui s'est déroulée entre le choix du candidat et l'émission des brefs, s'adressait surtout aux organismes à vocation sociale, touristique et économique. La seconde touche plus largement la population.

Documents

Le PQ recourt davantage à la publicité dans les trois hebdomadaires locaux que le Parti libéral. Dans ses publications, il insiste particulièrement sur les réalisations gouvernementales tandis que Solange Chaput-Rolland parle sur un ton plus personnel, plus intime, et consacre une bonne partie de ses propos au fédéralisme, à cette "Terre-Québec" qui contient tout ce qu'elle a "de plus cher au monde", dans un Canada qu'elle considère son pays.

Entrevue avec Abba Eban — Le gouvernement Begin tombera

par **Christiane Berthiaume**
(collaboration spéciale)

Délégué israélien aux Nations unies (1948-1959), ministre de l'Education et de la Culture (1960-1963), ministre des Affaires extérieures (1966-1974), M. Abba Eban s'est entretenu avec LE SOLEIL dans sa somptueuse demeure d'Herzliya, en banlieue de Tel-Aviv, des graves problèmes politiques que traverse en ce moment Israël.

Q: Avec la démission de M. Moshe Dayan et la décision de la haute cour de justice de démanteler Eilon Moreh, projet chéri de M. Begin puisque ce dernier disait au lendemain de son élection en mai 77 qu'il y aurait des dizaines et des dizaines d'Eilon Moreh, le gouvernement de M. Begin ne vit-il pas la plus grande crise de son histoire?

R: Ah, oui! c'est une crise très profonde. A mon avis, la vie de ce gouvernement ne sera pas prolongée pour beaucoup de mois. Tous les sondages publics m'amènent à la conclusion que M. Begin est majoritaire à la Knesset (le Parlement israélien) et minoritaire dans l'opinion publique.

Q: Avec le départ de M. Dayan, est-ce que le risque n'est pas très grand que le gouvernement soit moins flexible en ce qui concerne la question des colonies et celle des territoires occupés?

R: Sur les points tactiques, M. Dayan figure parmi les modérés. Il envisage une certaine période de transition pendant laquelle il faut éviter les grands affrontements. Mais, au fond des choses, dans les grandes questions de principe, il n'y a aucune différence entre M. Dayan et M. Begin. Ce sont tous les deux les adversaires du principe du partage, c'est-à-dire qu'ils envisagent l'annexion des territoires occupés en Cisjordanie. M. Dayan

envisageait de maintenir une structure unifiée pour la Cisjordanie entière en accordant aux Arabes une autonomie assez généreuse, en multipliant les concessions sur le plan économique, humain, social, mais sans drapeau, sans identité arabe nationale pour les Palestiniens. C'est là le point qui l'oppose à moi. A mon avis, on ne peut pas transcender la question nationale. Ce que souhaitent les Palestiniens, ce n'est pas le pain et les écoles mais le drapeau; une expression reconnue de leur identité.

Q: M. Dayan déplorait déjà en août la faiblesse du gouvernement de M. Begin. De quelle façon une telle faiblesse suscite-t-elle des pressions de la part de l'étranger?

R: Il faut tout d'abord dire que M. Dayan a contribué à aggraver cette faiblesse en démissionnant et en laissant tout l'appareil diplomatique dans un complet désarroi et la coalition gouvernementale en grande confusion. Je pense que les partis dans les discussions sur l'autonomie vont de toute façon continuer de négocier avec le gouvernement malgré ce changement. Après tout, le facteur dominant de ce processus de paix avec l'Egypte c'est le premier ministre. Quand il a été question de signer la paix avec l'Egypte, donc de rendre tout le Sinai, la grande question c'était d'obtenir le support de la population israélienne. Le problème domestique que cela posait était beaucoup plus difficile à régler que l'aspect international de la question. C'est pourquoi le premier ministre doit être considéré comme le véritable architecte de ce traité de paix et non M. Dayan. Je ne veux pas sous-estimer la contribution de M. Dayan, mais rien ne serait plus absurde que de le considérer comme le facteur central du traité de paix avec l'Egypte.

Q: N'avez-vous pas l'impression que les pressions, de l'Europe comme des Etats-Unis, augmentent pour qu'Israël change sa position dans les

négociations sur l'autonomie pour les Palestiniens?

R: Oui, il y a en effet de la pression qui vient de l'extérieur. Je ne sais pas si les pressions venant de l'Europe sont significatives. Comme l'Europe ne contribue pas à la sécurité du Proche-Orient, son opinion n'a pas beaucoup de poids. J'imagine mal le gouvernement israélien disant qu'il va faire quelque chose dans le but d'obtenir l'appui ou d'éviter la désapprobation de l'Europe. Voilà le prix que l'Europe paye pour le rôle qu'elle s'est attribué non seulement au Proche-Orient mais dans le monde entier, en concentrant exclusivement ses efforts sur le développement de la communauté et sur des succès économiques et commerciaux.

L'Europe s'est ainsi délibérément écartée d'une influence dans le règlement de conflits. Les Etats-Unis, c'est différent. Ils sont impliqués en tant que partenaires dans les négociations sur l'autonomie et leur importance va augmenter si on arrive à un cul-de-sac.

Q: J'arrive d'Eilon Moreh, j'ai vu et rencontré ces 15 familles qui vivent dans une vingtaine de maisons préfabriquées et installées sur une colline aride et rocheuse. N'est-ce pas absurde qu'un si petit groupe cause autant de remue-ménage même s'il est épaulé au sein du gouvernement?

R: C'est un geste politique. C'est l'expression de la volonté des fondateurs de cette installation et surtout des initiateurs de ce projet, dont M. Sharon (ministre de l'Agriculture et responsable des implantations israéliennes dans les territoires occupés) qui veut briser la continuité démographique de la population arabe et qui poursuivent le but franchement avoué d'éliminer toute possibilité d'un compromis territorial dans l'avenir.

Q: La décision de la haute cour de justice sur Eilon Moreh aura-t-

elle des répercussions sur les négociations sur l'autonomie?

R: L'impasse existe déjà dans ces négociations. Il y a déjà une espèce d'accord mutuel entre M. Sadate et M. Begin et M. Carter pour donner l'impression d'un mouvement qui, à mon avis, n'existe pas: M. Carter pour des raisons assez compréhensibles de politique intérieure (les élections présidentielles), M. Sadate parce qu'il ne veut pas de crise dans la négociation avant de récupérer le Sinai que nous sommes en train d'évacuer. M. Begin parce que lui aussi veut que cette grande réalisation qui est l'accord de paix avec l'Egypte — dont il a le droit de se féliciter — puisse se cristalliser pour quelques années dans l'espoir que même si on n'aboutit pas à un accord sur l'aspect palestinien de la question, quelque chose sera acquis pour toujours dans le domaine des rapports entre l'Egypte et Israël.

Q: Que pensez-vous de la déclaration faite par M. Burg à Londres comme quoi Israël pourrait engager le dialogue avec l'OLP si cette organisation cessait tout terrorisme pendant trois ans et retirait de sa charte la clause où il est question de la destruction d'Israël.

R: Je trouve cela normal. Il faut avant tout établir une distinction entre la situation actuelle où l'OLP s'exclut elle-même par le fait de son idéologie, de sa politique et surtout par la stratégie du terrorisme et la possibilité que les Palestiniens dans l'avenir modifient leur politique pour obtenir la légitimité internationale. A ceux qui disent que c'est tout à fait inconcevable, je réponds qu'il y a trois ans, la politique, l'attitude et la rhétorique d'Anouar el-Sadate était la même que celle de M. Arafat aujourd'hui. Rien n'est permanent en politique.

Q: Comment expliquez-vous les récents succès diplomatiques de l'OLP en Europe?

R: A cause de l'absence de progrès dans les négociations sur l'autonomie et l'habileté de l'OLP à donner l'impression d'être un mouvement politique et non terroriste. Et aussi à cause du fait qu'en Europe, il y a eu une tendance à ne pas regarder de près la charte de l'OLP que la plupart des Européens trouveraient absolument inacceptable. Je pense que l'Europe a fait une grande erreur en légitimant les Palestiniens sans leur demander de payer leur prix d'entrée, soit l'abolition de leur charte et le renoncement au terrorisme. S'ils peuvent obtenir ce qu'ils veulent sans faire ces changements, pourquoi devraient-ils alors faire ces changements?

Q: La France, les Etats-Unis et le monde arabe tentent en ce moment de trouver une solution au problème délicat du Sud-Liban. Si vous étiez ministre des Affaires étrangères, que feriez-vous?

R: Je réduirais l'engagement israélien à une seule chose: défendre notre région du nord contre les attaques. A part cela, Israël devrait être complètement dégagé du problème libanais. Vouloir améliorer les relations entre les sectes et communautés rivales variées qui forment la très compliquée tapisserie de la politique libanaise... ce n'est pas de nos affaires.

Q: Auriez-vous une attitude différente vis-à-vis du major Haddad?

R: Je réduirais ce qui me semble être une dépendance israélienne sur le major Haddad qui est en position de nous impliquer dans ses aspirations. En d'autres mots, nous sommes mis dans une situation où c'est lui qui bat la marche.

Q: Les sondages publics donnent le parti travailliste gagnant si des élections avaient lieu maintenant. Le parti est-il prêt à prendre la relève malgré ses disputes internes?

R: Oui. En 24 heures. Le simple fait d'une victoire électorale réso-

ndrait automatiquement les conflits internes.

La décision de Clark

Devant la décision du premier ministre Joe Clark de reporter le déménagement de l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem, M. Abba Eban n'a montré aucun étonnement. "Je n'y ai jamais cru", dit-il. L'absence évidente de connaissances en politique internationale chez M. Clark a justifié son scepticisme tout au cours de cette affaire.

M. Eban sera-t-il le premier ambassadeur israélien en Egypte dès l'établissement de relations diplomatiques, économiques, culturelles et de communications entre les deux pays, le 25 janvier prochain?

Certains, comme M. Ouri Avneri, membre d'un parti adverse de M. Eban, disent avec humour que l'aventure le tente tellement... qu'il est déjà assis sur ses valises prêt à partir!

D'autres prêtent à M. Eban ce mot savoureux: "Il n'en est pas question. Je ne veux pas être le premier ambassadeur israélien à être chassé d'Egypte parce que les négociations sur l'automobile palestinienne arrivent à une impasse".

Officiellement, M. Eban déclare: "Cela ne m'intéresse pas. A une époque où la politique et les négociations se jouent au plus haut niveau, être ambassadeur n'est plus une position de pouvoir".

En fait, M. Eban est le candidat numéro 1 au poste de ministre des Affaires extérieures si le gouvernement de M. Begin tombait (ce qui est de plus en plus possible avec la démission de Moshe Dayan et la politique d'implantation israélienne dans les territoires occupés remise en cause avec l'affaire d'Eilon Moreh) et que le parti travailliste reprenne les rênes du pouvoir (comme l'indiquent sans l'ombre d'un doute les sondages).

la page des lecteurs

Quel mal a donc fait soeur Theresa Kane?

M. Lionel Verrette.

J'ai lu avec intérêt votre lettre dans l'opinion du lecteur (LE SOLEIL, vendredi 19 octobre 1979). Vos constatations des faits c'est-à-dire vos 4 premiers paragraphes sont justes et précis. Cependant, vos deux derniers paragraphes sont, j'ose le dire, méprisants pour la femme.

Je me permets de vous répondre: tout d'abord, j'aimerais que vous me citiez dans la loi de Dieu sa désapprobation de femmes-prêtres et son approbation d'hommes-prêtres. Remarque que je n'ai nullement l'intention de devenir prêtre, et je ne vois pas quel mal a pu vous faire cette bonne soeur Theresa Kane, d'avoir demandé un accès à la prêtrise.

Jésus a dit: "Demandez et vous recevrez", il a encore dit: "Frappez et on vous ouvrira".

Lorsqu'on lit les commandements de Dieu, le quatrième se lit: "Tes pères et mères tu honoreras. Si Dieu avait jugé la femme méprisante, n'aurait-il pas ignoré le mot "mère" dans ce commandement. Qu'en pensez-vous?"

D'autre part, vous parlez des paroles de la très Sainte-Vierge: "Je suis la Servante du Seigneur". Pour

bien en comprendre le sens, il faut se situer dans le contexte de ce temps-là. Les paroles de Marie n'ont pas le sens de votre interprétation du mot servante.

Le oui de Marie a été un oui énergique, quoi que vous en pensiez. Une jeune fille enceinte en ce temps-là était tout simplement lapidée, et Marie savait très bien qu'elle risquait la lapidation (belles lois barbares d'hommes, n'est-ce pas?) Il y a encore de nos jours de ces lois barbares d'hommes.

Cette Marie de la Bible a été une femme extraordinaire. On la retrouve debout (pas écrasée monsieur) debout devant la croix de son fils souffrant. Je fais trêve de commentaires sur elle, ma lettre serait trop longue.

Revenons-en au pape et ses lois. Il faudrait considérer que le pape, que je respecte d'ailleurs, est fait avant tout d'un être humain.

Si Jésus-Christ lui-même revenait sur terre dire au pape: "Maintenant que je reviens sur terre, je n'ai plus besoin de représentant, alors donne-moi mon trône et ma couronne". Ce qui se produirait: Jésus-Christ serait crucifié de nouveau et sur-le-champ.

Tout ceci, enfin, pour vous dire

M. Verrette, que si je m'en tiens à la loi de Dieu, c'est-à-dire ses dix commandements, je ne vois pas à quel endroit c'est indiqué que les femmes ou les hommes n'ont pas droit ou ont le droit à la prêtrise. Tous ces charabias ne sont que des lois d'hommes.

Saint Paul dit dans ses épîtres: "Devant Dieu, il n'y a ni hommes, ni femmes".

Jésus a dit: "Qui s'élève (se croit supérieur) sera abaissé. Il a aussi dit: "Les premiers seront les derniers".

Si la femme est si méprisante parmi les êtres humains, pouvez-vous me dire pourquoi la première personne à qui Jésus a choisi d'annoncer sa résurrection était justement une femme: Marie-Madeleine? Une prostituée pardessus le marché. Cela doit bien agacer vos oreilles de mâle chauviniste.

Pourquoi Jésus n'aurait-il pas annoncé sa résurrection (Kerygme de notre foi) à un chef d'Etat masculin? Pourquoi pas un pape tant qu'à y être?

En terminant, M. Lionel Verrette, je ne suis ni féministe ni complexée, mais j'ai marre de lire des écrits méprisants sur les femmes par des mâles de votre

acabit, qui se croient chrétiens. Au moins les citations de ma lettre proviennent de la Bible, et non pas de "suppositions d'intentions" du Christ comme dans votre lettre par exemple concret.

Lisez donc votre Bible. Vous demandez qu'on vous fiche la paix: Je vous souhaite la paix du Christ M. Verrette.

Je suis Chrétienne de Ste-Foy, Henriette Lise J.R.



Les femmes ne peuvent avoir toutes le même but

Mme Marois.

Votre lettre parue en date du 28 octobre m'a fourni motivation à vous faire part de mon opinion au sujet de la femme, cet être dont l'unique fonction semble être d'assurer la transmission de ses gènes et de permettre ainsi la persistance de l'espèce humaine dans l'échelle animale.

Vous avez là une philosophie d'une certaine valeur, mais que je ne permets d'analyser. Votre réflexion sur les théories féministes reflète bien de quelle faculté vous vous servez à chaque jour pour accomplir vos tâches quotidiennes. En effet, votre lettre ne fait appel qu'à l'émotivité, faculté qui semble vous honorer et faire de vous une vraie femme.

Et c'est avec cette même faculté que vous vous permettez de qualifier les théories féministes "d'anti-scientifiques", observation qui situe un peu le lecteur sur la valeur de vos interprétations. J'ose vous demander quelles sont les connaissances qui vous donnent le pouvoir d'effectuer un tel jugement. Pourtant, selon votre idéologie, ce type de réflexion devrait être réservé aux hommes, eux seuls pouvant posséder la "science".

Je tiens à vous mentionner que je ne fais partie d'aucun mouvement féministe, et que les défendre n'est aucunement mon but. Mais je ne m'identifie pas non plus à l'autre clan (Les Maternalistes), les extrêmes ne m'ayant jamais attirée. Je considère simplement que ce dernier mode de vie ne fournit pas toujours les satisfactions les plus bienfaites d'un point de vue intellectuel.

Il est vrai, d'autre part, que les enfants ont un certain besoin d'une mère, mais à mon avis, quatre heures passées le plus agréablement possible avec ses enfants en valent bien vingt-quatre ennuagées par les méfaits d'une routine à laquelle toutes les femmes ne sont pas tenues de souscrire. Je n'ai pas pour autant de rancœur envers les femmes qui s'accomplissent totalement dans ce mode de vie; je ne vous demande que d'accepter que toutes les femmes n'aient point les mêmes buts que vous.

Et si vous êtes vraiment heureuse dans l'accomplissement de vos tâches, il n'y a aucune raison pouvant justifier l'agressivité à laquelle vous vous adonnez lorsque vous pensez aux femmes de carrière. N'y aurait-il pas quelque frustration enfouie sous votre louable émotivité?...

Mme Monique Renaud
Québec

Une pétition pour les enseignants

Mes chers collègues,

À la suite des nombreux télégrammes reçus lors de la parution de ma lettre dans LE SOLEIL au début de septembre, je me dois de répondre à la demande de tous ces enseignants qui me demandaient de faire signer une pétition; évidemment je ne peux pas tout faire seul, si chacun voulait bien s'en occuper dans son école respective et me faire parvenir ces pétitions, je me chargerai ensuite de faire les démarches nécessaires auprès des autorités susceptibles de solutionner ce problème de la retraite après vingt-cinq ans d'enseignement.

L'union fait la force, en se donnant la main peut-être obtiendrons-nous satisfaction.

Raymond Dolbec
St-Augustin, Portneuf

Le pouvoir de décision aux syndiqués

M. Jean-Louis Harguindeguy
Président du SFPQ
1 Parc Samuel-Holland
suite 4.000, Québec

Nous voulons, par la présente, déplorer votre attitude dans le processus décisionnel de notre syndicat. Il ne vous appartient pas à vous ou à l'organe de direction du syndicat de décider si oui ou non les offres du gouvernement sont acceptables.

Ce pouvoir de décision appartient aux syndiqués eux-mêmes parce que ce sont eux qui forment le vrai syndicat. La ligne de pensée que vous semblez vouloir adopter en est une d'autoritarisme pur et simple.

Donc, en définitive, nous demandons que soient tenues des assemblées générales de section afin de pouvoir connaître la décision du vrai syndicat.

Le Service de la recherche et des politiques
Affaires municipales
Section 127

Le prêtre dans la salle à manger, la religieuse dans la cuisine

M. Gérard Trahan, o.m.i.

Concernant votre article paru dans LE SOLEIL du 31 octobre et intitulé: "L'Eglise et la majorité des femmes disent non aux femmes prêtres", j'aurais quelques questions à vous poser et je voudrais faire quelques mises au point.

Vous dites et je vous cite: "Les femmes éclairées sur la foi et conscientes de leurs handicaps le comprennent bien (i.e. la non-ordination des femmes) et donnent raison à l'Eglise". De quels handicaps, s'il vous plaît, nous affligeons? Le fait de naître femme ne place pas en condition d'infériorité et ne supprime pas les avantages que l'on peut tirer de ses qualités.

Comment pouvez-vous de plus endosser, non pas à 100 pour 100 je vous l'accorde, des propos rapportés par un journaliste misogone, propos émanant de certaines femmes que vous dites sages et lucides. Tout cela n'est que clichés, redites et réflexions usées et rebatues. Quelle forme évoluée se targuerait de pareils boniments! La femme n'a pas l'équilibre et la stabilité de l'homme, qualités nécessaires au sacerdoce "Ce à quoi vous ajoutez "...toutes ces déclarations s'appliquent à la majorité des représentants du beau sexe". J'ignorais que ces deux qualités, stabilité et équilibre, faisaient partie de l'idiosyncrasie du mâle.

Vous terminez votre article en nous parlant de l'égalité de l'homme et de la femme dans l'Eglise et la société. Moi, en vous lisant je pense au film de Diane Lévesque: "Les Servantes du Bon Dieu", film symbolisant à mes yeux le peu d'importance accordée au rôle de la femme dans l'Eglise. Comment parler d'égalité lorsque l'un mange à la salle à manger, le prêtre, et l'autre à la cuisine, la religieuse.

Claire Morel
Québec

On en revient de l'hôpital du Christ-Roi

Jusqu'à très récemment, le Comité pour l'humanisation de l'accouchement et de la naissance (CHAN) recommandait fortement aux futures mères l'hôpital Christ-Roi, hôpital qui s'était caractérisé par des soins plus personnalisés en matière d'accouchement et une plus grande écoute des besoins réels de la population. Cependant, aujourd'hui, à la suite de certains témoignages, le CHAN se voit obligé de faire certaines mises en garde afin d'éviter aux futures mères quelques déceptions. Je vous livre trois de ces témoignages.

1 - Mme P. nous a raconté: "On m'a changée de chambre 3 fois en 4 jours d'hospitalisation. Le manque de lit en serait l'explication. Et encore, je m'estime chanceuse car j'ai pu avoir mon bébé dans ma chambre. D'après ce que j'ai entendu dire à l'hôpital, la cohabitation mère-enfant est fortement compromise pour l'avenir à cause du manque de place".

2 - "Maudite obstétrique!" C'est en ces termes que Mme M. fut accueillie par l'anesthésiste avant de passer en salle d'accouchement. "Il était nerveux, agité, précise-t-elle, visiblement contrarié et le bruit des instruments s'entrechoquant était plus éloquent que bien

des mots. Je me suis sentie horriblement mal. J'étais en pleines contractions et je n'avais plus la force de lutter. J'ai été jusqu'à m'excuser auprès du monsieur pour le dérangement que j'occasionnais.

3 - Quant à Mme S., une petite phrase la laisse songeuse depuis la naissance de sa fille. "J'avais quelques difficultés avec l'allaitement et l'infirmière qui me soignait a été d'une patience et d'une gentillesse remarquables. Je l'ai vivement remerciée et lui ai fait des compliments sur son attitude. C'est pourtant pas ce que nous recommandons à la direction!... lança-t-elle, soudain agressive. Quoi? Voulez-vous dire que la direction de l'hôpital vous souhaite moins gentille?", lui demandai-je. Elle se contenta de hocher la tête mais ne voulut me donner aucune explication supplémentaire.

Il est clair qu'il y a un malaise au sein du département d'obstétrique de l'hôpital Christ-Roi. Je vous ai cité ces trois témoignages, mais les questionnaires que nous faisons remplir à des femmes nou-

vellement accouchées sont éloquentes. Elles se plaignent de plus en plus.

L'impatience des anesthésistes, les fréquents démenagements en cours d'hospitalisation sont monnaie courante. On sait que l'hôpital est plus que surchargé, c'est justement son côté plus humain qui attire le monde. Au lieu de chercher à agrandir l'hôpital et éventuellement le transformer en maternité (pourquoi pas?), au lieu de faire réaliser aux autres que ce centre hospitalier répond bien aux besoins de la population et le citer en exemple, il semble que l'administration essaie par tous les moyens de diminuer la demande et stabiliser ainsi le nombre des naissances dans cet établissement.

Il y a 4 ou 5 ans, on parlait d'un risque de fermeture du service d'obstétrique par manque d'accouchements. C'est à peu près au même moment que la méthode Leboyer et la cohabitation furent introduites. Curieuse coïncidence! Aujourd'hui, le même département connaît une surcharge sans précédent.

Devant ce problème, l'administration change de stratégie: elle augmente le nombre de patientes par chambre, rendant ainsi la cohabitation impossible et tente de rendre le personnel moins aimable. Quel mot autre que "marketing" faut-il employer pour décrire cette réalité? Les femmes vont-elles rester indifférentes devant une telle attitude? Le CHAN aurait souhaité que l'effort d'humanisation mis de l'avant par le Christ-Roi déteigne davantage sur les autres centres hospitaliers.

Il est clair que le CHAN, au nom de toutes les mères, ne peut accepter un tel recul alors que la progression dans l'humanisation des soins est sa raison d'être. Quelle injustice que d'être obligé de critiquer aujourd'hui le seul hôpital de la région qui se soit montré capable d'être à notre écoute! Allons-nous perdre ce que nous avons si chèrement acquis?

Marie-Claude Jovet-Bobée
au nom du Comité pour l'humanisation de l'accouchement et de la naissance

Les femmes, considérées comme des personnes entières

M. Alphonse Saint-Jacques
professeur à la faculté de Philosophie
Université Laval

Il est toujours aisé de se référer à des images idéalistes et sécurisantes pour justifier son refus personnel d'ouverture au monde et en particulier à l'humanité.

Mais la hauteur méprisante qui caractérise votre prose ne vous interdirait pourtant pas d'avoir une vision, disons, plus réelle et plus actuelle de la condition féminine à travers le monde.

Que, pour oublier la consdescendance avec laquelle vous

traitez (peut-être) les femmes qui vous côtoient, vous vous sentiez obligé de vénérer une statue ayant toutes les caractéristiques que vous recherchez chez une femme, soit! mais que vous reprochiez aux femmes le droit d'être considérées comme des personnes entières, avec tous les droits qu'un tel statut comporte, c'est faire fi de la justice la plus élémentaire.

Comment reprocher, dans les circonstances, aux femmes de vouloir démonter les mécanismes (sexistes) sur lesquels est assise notre civilisation, en l'occurrence la judéo-chrétienne, pour tenter de comprendre comment a pu se perpétuer

pareille aberration me paraît relever de l'exercice salutaire.

Les références qui illustrent vos commentaires ne peuvent pas vous soustraire à l'élémentaire sens critique auquel vous êtes tenu en tant que membre à part entière d'une société qui aspire à une plus équitable définition des "rôles" qui jusqu'ici, avouons-le, vous ont bien servis.

J'ose espérer que vous allez acquiescer cette vertu si chère à ceux qui possèdent la vérité: se taire et méditer.

Richard Aubry
étudiant au département d'histoire
Université Laval

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courner de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 06:30 à 19:30
Samedi: 09:00 à 13:00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

La chambre d'enfant modulaire Zip

En mélamine blanc ou beige.
Poignées de plastique couleurs au choix.
De gauche à droite:
Bureau 2 tiroirs \$125.
Lit 39" 72" \$189.
Basse bibliothèque \$125.
Bibliothèque \$89.
Secrétaire \$119.
Élément 3 tiroirs \$145, etc.
Autres grandeurs disponibles.

zip
international

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221

à tous nos abonnés au CÂBLE

CAPTEZ RADIO-QUÉBEC SANS FIL À RETORDRE

Vous pouvez capter justement les émissions de Radio-Québec sur votre téléviseur. Voici la marche à suivre:

- 1 Assurez-vous en premier lieu que Radio-Québec diffuse une émission.
- 2 Vous pouvez utiliser, pour une meilleure réception, une antenne circulaire rattachée aux bornes UHF, à l'arrière de votre appareil. Ceci est à votre choix.
- 3 Sélectionnez la position -U-, habituellement située entre les positions 13 et 2, sur votre sélecteur de canaux.
- 4 Avec votre bouton UHF (canaux 14 à 84), sélectionnez la position 15 (canal 13).

VOUS CAPTEZ AINSI RADIO-QUÉBEC

Depuis le 15 septembre dernier, les frais d'abonnement au câble sont suspendus.

CABLEVISION NATIONALE LTÉE DIVISION DE QUÉBEC

LIQUIDATION DU 8 NOV. AU 30 NOV. 1979

RABAIS DE 10% A 25%

CAISSES ENREGISTREES RECONDITIONNEES

N.C.R. - SWEDA Garantie: 3 mois, pièces et main-d'oeuvre.

EGALEMENT: Caisnes électroniques NEUVES
Dépositaire Mugin-Jay
Démonstrateur - 10% de rabais

PLAN: Location - Option d'achat. Financement à terme

AUSSI: Calculatrices de tous genres. Papier pour caisses enregistrees

LEMAY CAISSES ENREGISTREES
VENTE - LOCATION - SERVICE
549, boul. Charest est, Québec G1K 3J2 629-6754

faits divers

Charles Marquis poursuit Gingras pour \$298,000

par Marcel COLLARD

L'homme d'affaires Charles-E. Marquis, de Sillery, a inscrit une action en dommages de \$298,000 contre M. Rolland Gingras, de Saint-Férol-les-Neiges, à la suite de l'enlèvement dont il fut victime le 10 mars 1977 et de sa remise en liberté moyennant un rançon de \$100,000.

Par ses procureurs, M. Marquis s'est adressé à la cour supérieure, le 24 septembre, pour réclamer de M. Gingras des dommages de \$100,000



Le Soleil, Gilles Lafond
Rolland GINGRAS

pour incapacité temporaire, \$50,000 pour les souffrances et les douleurs, et \$50,000 pour incapacité partielle permanente.

En outre, M. Marquis réclame, conjointement avec Fercal Inc et Beaudet et Marquis Inc le remboursement avec les intérêts depuis le 10 mars 1977, des \$49,000 versés par les deux entreprises, soit \$98,000 comme rançon, non récupérée.

A l'appui de l'action en dommages, M. Marquis a déclaré qu'il était un homme d'affaires avantageusement connu, administrateur de plusieurs compagnies et président, de même que principal actionnaire de la compagnie Fercal et administrateur et actionnaire de la firme Beaudet et Marquis.

Marié et père de deux enfants, la requête allégué que le 10 mars 1977, M. Marquis fut victime d'un enlèvement et que sous la menace d'un revolver, il avait dû faire des arrangements avec une succursale de la Banque Canadienne Nationale pour le versement d'une rançon souscrite en partie égale par les deux compagnies.

Après l'enlèvement, Jean-Paul Bourque fut inculpé et condamné relativement aux événements du 10 mars; il fut trouvé en possession de \$2,000 provenant de la rançon et l'argent fut restitué aux deux souscripteurs.

Toujours dans la requête, M. Marquis écrit que Rolland Gingras avait reconnu sa participation à l'élaboration du projet d'enlèvement, qu'il avait prêté la voiture ayant été utilisée par Jean-Paul Bourque pour procéder à l'enlèvement et qu'il avait admis avoir reçu plus de \$30,000 de l'argent de la rançon, lors de sa comparution devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

En outre, M. Marquis avait sollicité une saisie d'arrêt, avant jugement, des biens de M. Gingras, craignant que le

recouvrement des sommes dues soit mis en péril et devienne illusoire.

La défense

Par ses procureurs, M. Rolland Gingras a répondu, le 27 septembre, que les prétendus aveux étaient non seulement mal fondés en faits et en

droit, mais qu'ils étaient irrégulièrement allégués et incorrectement rapportés. Il a soutenu avoir témoigné devant la CECO sous la protection de la cour et que ses déclarations ne pouvaient être invoquées contre lui.

Ce premier moyen de défense a été rejeté par le juge

Paul-Etienne Bernier, de la cour supérieure, dans un texte déposé le 6 novembre.

Le juge a écrit, en substance, que la protection de la cour accordée aux témoins, empêchant que des déclarations soient déposées en preuve contre eux, ne valait qu'en matière criminelle et

non dans une poursuite civile.

Il a conclu que la requête ne pouvait être accueillie à cette étape des procédures. Cependant, le juge a noté qu'il appartient plutôt au juge chargé d'entendre la réclamation au mérite de disposer de la requête — si

toutefois elle était soulevée — en tenant compte de la preuve, puisque son jugement interlocutoire actuel ne peut être porté en appel.

Dans un avenir prochain, un autre juge doit déterminer s'il y a lieu de procéder à la saisie avant jugement des biens de M. Gingras.

Un autre groupe de braconniers est démantelé

par Michel DAVID

GRANDE-VALLEE — Les agents des services de conservation de la faune du ministère du Loisir, Chasse et Pêche du Québec (MLCP) ont procédé au démantèlement d'un autre groupe de braconniers d'originaux, cette fois dans la région de Grande-Vallee.

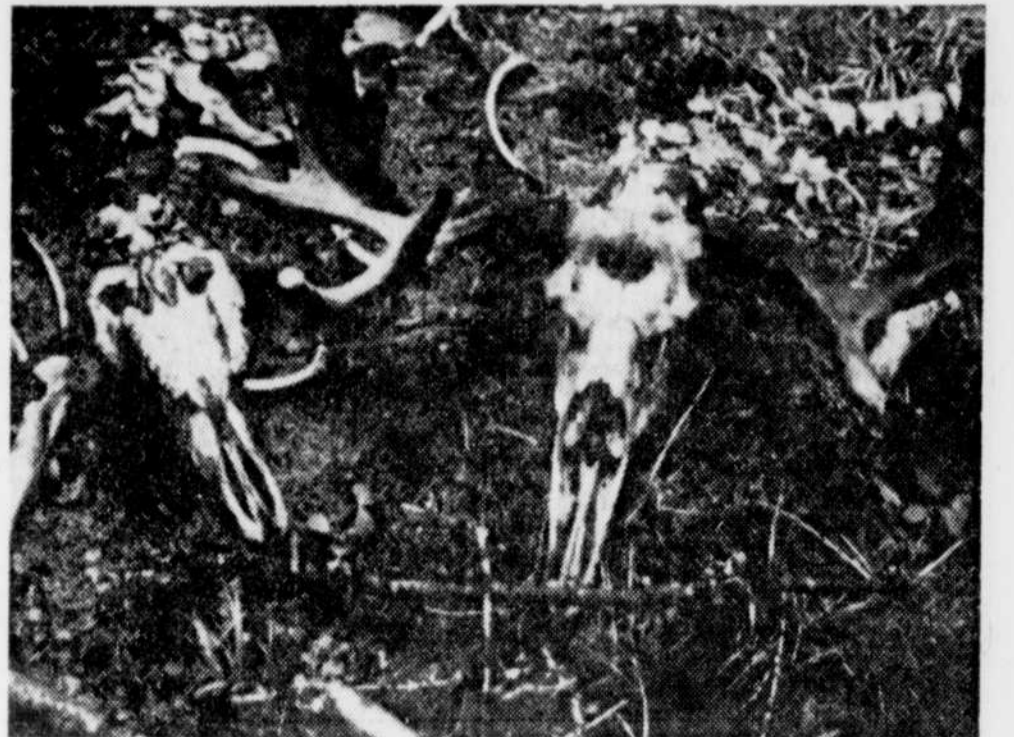
Cinq personnes de la région de Murdochville, Gros-Morne et Grande-Vallee devront faire face à des accusations de chasse avec engin prohibé (collet).

Le groupe opérait dans le secteur du lac Patch, une quinzaine de milles au sud de Grande-Vallee, en direction de la route de Murdochville. La technique était la suivante: deux braconniers s'occupaient de trapper les originaux qui étaient ensuite enregistrés légalement au nom des autres membres de la bande. Une carcasse d'original a d'ailleurs été saisie à titre de pièce à conviction.

On soupçonne que l'organisation opérait depuis 13 ans. Faute d'un équipement adéquat, ce n'est toutefois que cette année qu'on a pu mettre fin à leurs activités. Les agents de conservation sont maintenant équipés de véhicules tout terrain et d'un hélicoptère qui facilite le repérage en forêt.

Dans la seule région de Grande-Vallee, une vingtaine de personnes seront poursuivies cette année pour quelque 75 infractions à la loi de conservation de la faune. A ce jour, une douzaine d'opérations ont permis la saisie de 125 collets.

Après le démantèlement d'un important groupe de braconniers dans la région Sainte-Anne-des-Monts-Matane, tel que relaté dans LE SOLEIL d'hier, c'est donc la seconde organisation du genre à être démantelée en quelques jours. Et ce n'est vraisemblablement pas la dernière.



Ces carcasses d'originaux ont été découvertes dans la réserve Matane lors du démantèlement du premier des deux groupes de braconniers.



Le Soleil, Gilles Lafond
Charles-E. MARQUIS

UNIVERSITÉ LAVAL

faculté des lettres

PROGRAMME SPÉCIAL DE LANGUE ANGLAISE (LANGUE SECONDE) TRIMESTRE D'HIVER 1980

Cours destinés à ceux ou celles qui veulent améliorer leur performance en anglais oral et écrit.
Début des cours: 14 janvier 1980
Fréquence: Lundi et mercredi 17h.30 à 19h.30 ou 19h.30 à 21h.30 selon le niveau

Condition d'admission: Le diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent. Les adultes non titulaires du DEC mais âgés d'au moins 21 ans, ayant 2 ans d'expérience sur le marché du travail et possédant un niveau de formation suffisante, peuvent aussi être admis.
Date limite de demandes d'admission: 20 novembre 1979
Pour renseignements: 656-4008 (durant les heures de bureau)

Cité universitaire, Québec



L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC AVIS AUX USAGERS SEANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

En conformité avec l'article 89 de la Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux, chap. 48 (1971).

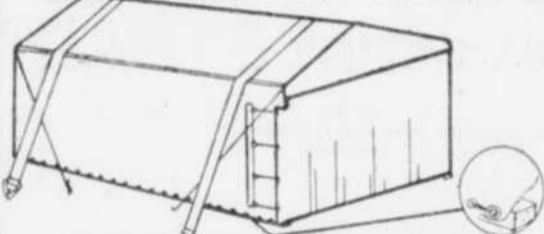
"tout établissement public doit tenir au moins une fois par année, conformément aux règlements, une séance publique d'information à laquelle la population du territoire desservi par l'établissement est invitée à participer."

L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC tiendra sa séance publique d'information le LUNDI 19 NOVEMBRE 1979, à 20h.00, à la salle de clinique numéro 12 (2e étage) à 11, côte du Palais, Québec 4, Qué.

Toute la population desservie par l'Hôtel-Dieu de Québec est cordialement invitée à assister à cette assemblée.

VICTORIN-B. LAURIN, ING. DIRECTEUR GENERAL

GARAGES DE TOILE ET DE FABRENE



PORTIQUES - COULOIRS

Fabrication • Vente • Réparation

Service après vente - Commandes postales acceptées.
Spécialités: auvents, tentes, toiles de camions, tarpaulins, toiles de piscines.
N.B. Toute grandeur disponible sur demande - livraison gratuite dans Québec métro.



2390, BOUL. PERE-LELIEVRE 681-4790

J'ai des p'tites nouvelles pour vous...

LE SOLEIL c'est le choix des Québécois!

LES SPORTS Y SONT POUR BEAUCOUP!

- Ça compte avec du monde comme **M. LAROCHELLE**, un "pro" dans son domaine.
- Y'a aussi **M. DUMAS** qui suit les **NORDIQUES** comme son ombré!
- Puis **M. SABOURIN**, celui qu'on appelle **SAB...** qui voit tout, entend tout, dit tout!

Abondamment illustrée de photos, la section des **SPORTS** dans **LE SOLEIL**, c'est **CHAMPION!**

abonnez-vous à 647-3333
vous m'en direz des nouvelles!



faits divers et justice

Lanctôt est condamné à trois ans de prison

MONTREAL (PC) — L'ancien felquiste Jacques Lanctôt a été condamné hier à une peine d'emprisonnement de trois ans pour sa participation à l'enlèvement du diplomate britannique, James Richard Cross en octobre 1970.

Lanctôt, 33 ans, n'a laissé voir aucune émotion lorsque le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. Yves

Mayrand, a fait connaître sa décision. Quelques minutes plus tard, il était conduit aux cellules du palais de justice.

La sentence imposée à Lanctôt représente une année et un jour de plus que celle donnée au couple Louise et Jacques Cossette-Trudel pour les mêmes crimes de complot, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion.

Le juge Mayrand qui a imposé la sentence aux Cossette-Trudel au mois d'août, a expliqué que Lanctôt méritait une peine plus sévère parce que:

— Il a refusé de démontrer du regret. "Jacques Lanctôt admet qu'il a fait des erreurs dans le passé, mais il refuse de démontrer qu'il les regrette", a indiqué le juge;

— Il a démontré dans le passé sa tendance à utiliser la violence même avant l'enlèvement du diplomate Cross, lorsqu'il avait lancé un cocktail molotov en 1963 et qu'il avait été condamné à une sentence suspendue;

— Il a pris une part active dans l'obtention des sauf-conduits pour Cuba pour les membres de la cellule felquiste en échange de la libération du diplomate britannique, alors que les Cossette-



Jacques LANCTOT

Trudel avait déjà été arrêtés une journée plus tôt.

De plus, se prévalant de l'article 595 du code pénal, qui s'applique surtout aux procès devant jury, mais qui peut également trouver son application dans une procédure devant juge seul, l'accu-

sé à tenu à s'adresser au tribunal.

"C'était son droit, signale le juge, mais il aurait été mieux de se taire et de s'en remettre à ses avocats qui l'ont dignement représenté."

Selon le juge Mayrand, les poèmes et les extraits cités par Lanctôt étaient intéressants mais nullement pertinents. "Certains passages tenaient plus du pamphlet politique que du plaidoyer."

L'apologie d'un crime

Le juge a ensuite rejeté les arguments de Lanctôt que ce crime était justifié en 1970. "Je comprends que l'accusé cherche à expliquer son geste et la cour est bien informée sur sa motivation", a-t-il déclaré.

"Mais la cour n'accepte pas qu'il cherche à en faire l'apologie. Un crime demeure un crime, peu importe la noblesse de la cause".

Le juge Mayrand estime que d'aucune façon, le climat social de 1970 ne justifiait l'enlèvement et la séquestration d'une autre personne humaine.

L'enlèvement de Cross était basé sur une mauvaise évaluation des Québécois "et démontrait le peu de confiance et de respect de l'accusé

dans le processus démocratique".

Le juge Mayrand rappelle ensuite que Jacques Lanctôt a été celui qui a rédigé le communiqué qui menaçait d'exécuter James Richard Cross, si on ne remettait pas un sauf-conduit aux membres de la cellule pour qu'ils puissent fuir à Cuba.

Au centre de l'action

"Lanctôt a été au centre de

cette extorsion qui lui a permis d'échapper à l'arrestation des ravisseurs de Cross", ajoute le juge.

"Après avoir analysé le dossier de Jacques Lanctôt, a signalé le juge Mayrand, j'en viens à la conclusion qu'une peine plus sévère doit être imposée."

Il devra purger une sentence de 36 mois de prison et une période de probation de trois ans.

L'accusé devra aussi s'abstenir d'appartenir à tout mouvement, groupe ou association, de quelque nature que ce soit, et il ne devra pas donner des entrevues, émettre des communiqués, faire des déclarations publiques et participer à des manifestations.

Les Cossette-Trudel de leur côté purgent leur peine d'emprisonnement dans une prison provinciale parce que

la sentence est de moins de deux ans.

Jacques Lanctôt purgera sa peine dans une institution fédérale.

Le juge Mayrand a toutefois indiqué qu'il s'assurerait personnellement que la Commission fédérale des libérations conditionnelles, souvent critiquée pour le traitement qu'elle a fait subir aux prisonniers felquistes, traite correctement Jacques Lanctôt.

Desfossés a enfreint le code des professions, dit la cour

par Marcel COLLARD

M. J.-Anatole Desfossés a été reconnu coupable d'avoir enfreint le code des professions en publiant des annonces donnant lieu de croire qu'il était autorisé à exercer une activité professionnelle réservée aux membres de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, au cours de l'année 1977.

Dans une décision rendue

hier, le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix, au palais de justice de Québec, a conclu que par ses réclames publicitaires dans le Journal de Québec, les 31 août, 21 octobre, 3 et 9 décembre 1977, l'accusé avait agi de manière à donner lieu de croire qu'il était autorisé à poser des gestes médicaux.

Le juge Fortin doit prononcer sa sentence d'ici quelques jours.

Le juge s'appuie sur le code des professions et particulièrement sur un article dont le but essentiel consiste à la protection du public.

Les annonces reproduisaient des lettres que M. Desfossés prétendait avoir reçu de la part de personnes guéries de rhumatisme inflammatoire, de maux de reins et d'autres grâce à son intervention. "Il suffit de conclure que la publication de

ces lettres est de nature à laisser croire que l'intimé peut opérer la guérison de maux physiques" commente le juge. Il ajoute "qu'il y a lieu de conclure qu'en publiant ces annonces, l'intimé a agi de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à poser des gestes médicaux".

Le juge consacre également un paragraphe important à la protection du public, recherchée par le code des professions. Il écrit que M. Desfossés n'est point accusé d'avoir pratiqué la médecine, mais d'avoir publié des annonces portant à croire qu'il était autorisé à pratiquer la médecine. "Puisque le but poursuivi par la loi est de protéger le public, il faut se placer dans la position de la personne possédant un quotient intellectuel convenable et se demander quelle serait la réaction face aux annonces publiées. En lisant cette annonce, poursuit le juge Fortin, si la personne au quotient intellectuel convenable décide de communiquer avec l'intimé, c'est qu'elle croit en une guérison possible.

"Cette guérison pourra être opérée soit par des moyens physiques, c'est-à-dire par des actes médicaux, soit par des moyens occultes qui pourraient se traduire par le miracle ou le charlatanisme. De moins en moins, les miracles impressionnent le public et l'ère du charlatanisme semble presque révolue. Donc, la personne au quotient intellectuel convenable se confie à l'intimé dans l'espoir d'une guérison. La guérison se définit comme la suppression d'un mal, physique ou moral. Il est bien évident que les personnes qui ont recours aux interventions de l'intimé recherchent la guérison d'un mal physique."

Crâne du 18e siècle

par Guy DUBE

Le crâne découvert sous trois mètres de terre par deux employés du service de l'aqueduc de Québec, en début de semaine, dans une rue située à l'arrière de l'Hôtel-Dieu de Québec, aurait été enterré à cet endroit au cours du 18e siècle.

C'est ce qu'a indiqué au SOLEIL hier, un archéologue du ministère des Affaires culturelles, M. Cornéliu Kirjan.

M. Kirjan a précisé que plusieurs personnes qui sont décédées de la variole (picote), dans les années 1700, avaient été enterrées dans un cimetière aménagé à leur intention dans les terrains situés à l'arrière de l'Hôtel-Dieu, dans le Vieux-Québec.

Au fil des ans, ce cimetière est disparu et des constructions ont été érigées dessus. Ce serait le cas de la maison située au 3, rue Hamel, où le crâne a été découvert.

L'archéologue a ajouté qu'il a l'intention de prendre possession du crâne pour fins d'analyses en laboratoire.

Victime identifiée

La femme âgée de 66 ans, qui a été heurtée par un lourd camion, mercredi, vers 18h10, à Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, a été identifiée, hier, comme étant Mme Germaine Gagné-Pineault.

La victime, domiciliée à Baie-des-Sables, traversait à pied la route 132 à l'entrée est du village lorsqu'elle a été happée par le véhicule.

Les experts ont la parole

Voici ce que les experts qui ont essayé la Strada pensent de cette remarquable traction avant.

Nous avons recueilli les commentaires suivants dans un certain nombre de journaux, publications et revues spécialisées. Nous nous sommes permis de traduire pour vous certaines de leurs impressions:

Succès, réussite

Road & Track, septembre 1979

"La Strada s'est classée en tête dans 11 catégories (plus que n'importe quelle autre voiture). Parmi celles-ci: tenue de route et confort, freinage, structure de la carrosserie, sièges avant et arrière, facilité de replier ce dernier, espace pour les bagages, faible niveau de bruit à l'intérieur de l'habitacle."

Bernard Carat-

L'AUTO-JOURNAL, juillet 1978.

Dans son article intitulé "J'ai conduit la nouvelle Fiat Ritmo" (Strada pour l'Amérique du Nord), ce grand spécialiste de l'automobile écrivait: "... une première surprise, la suspension a été considérablement adoucie et absorbe sans broncher les plus mauvais tronçons. Le confort se rapproche beaucoup de celui procuré par les normes dites françaises."

Cela ne nuit nullement à la tenue de route, bien au contraire, qui apparaît tout à fait sûre aussi bien en virage que dans les courbes.

La boîte cinq vitesses se manie facilement avec un échelonnement tout à fait satisfaisant pour tous les styles de conduite. En effet, la deuxième et la troisième sont nerveuses tandis que la cinquième surmultipliée apporte l'économie."

Sur le plan technique

Commentaire de la revue PLAYBOY.

"Traction avant trois portes équipée d'une boîte de vitesses à 5 rapports et d'un moteur de 1.5 litres à arbre à cames en tête. Technique de pointe. La Strada vous est offerte par Fiat of North America."

Arnold Wechter-

Santa Cruz Sentinel, 1er juin 1979.

"Nous avons trouvé les freins exceptionnels. D'après nos impressions, les meilleurs qui soient dans cette catégorie. Servofreins à disque à l'avant, tambours à l'arrière... La Fiat Strada a beaucoup à offrir, à n'importe quel acheteur. Ceux qui sont à la recherche d'une voiture neuve de cette catégorie feraient une erreur de ne pas considérer la Strada."

Traction avant STRADA: nouveau prix peu élevé! \$5,995*

*Le prix de vente suggéré par le constructeur n'inclut pas le transport, les taxes, les plaques d'immatriculation ni les frais de préparation du concessionnaire. Le prix de vente peut être moins élevé.



62 km/gal.**

Style et efficacité

Par Dan Proudfoot - The Toronto Sun.

"Avec une Fiat, il est possible d'avoir une affaire. Une affaire de cœur. Car ce n'est pas une voiture que l'on achète, conduit, et dont on se débarrasse comme s'il s'agissait d'une voiture produite en très grande série."

Avec une Fiat, on retrouve le plaisir de conduire. Le levier de vitesses de la Strada est si doux qu'on a l'impression que le petit doigt suffit pour passer les vitesses. Les freins sont une véritable merveille, à la fois sensibles et sûrs. Et le moteur se plaît à tourner à vive allure.

La voiture possède évidemment les caractéristiques si chères à Fiat. Beaucoup de goût et beaucoup d'élégance. La compagnie italienne a aussi franchi un autre pas en avant, car comparée aux Fiat précédentes et à certaines autres voitures concurrentes, la Strada est silencieuse et offre une tenue de route et un confort exceptionnels."

Protection contre la corrosion

Richard Russell - Halifax Chronicle Herald.

"Fiat a entièrement repensé le marché nord-américain. Résultat? La Strada est, parmi les voitures vendues en Amérique

du Nord, l'une des automobiles qui reçoit la protection la plus complète... ce petit diable a même été traité dans des endroits où bien d'autres voitures n'ont même pas de peinture. Lors de la construction, une importante quantité de métal au zinc est utilisée dans les endroits vulnérables. Le dessous de la voiture est ensuite traité à l'usine, avant même de faire la traversée de l'Atlantique.

Après leur arrivée au Canada, le dessous de ces voitures est de nouveau traité par le personnel Fiat. Les doublures d'ailes en plastique sont mises en place et la Strada est alors aussi prête à affronter les intempéries que n'importe quelle autre voiture.

Enfin, Fiat offre une garantie de trois ans contre les perforations dues à la corrosion. Et comme la compagnie a confiance en la grande robustesse de ses organes moteurs, elle offre une garantie de deux ans contre les défauts mécaniques. La meilleure combinaison de garanties dans le domaine des petites voitures."

Tenue de route, stabilité

Bud Wells - Denver Colorado Post.

"L'essai de cette super-élégante Strada 3 portes m'a prouvé combien sa tenue de route était exceptionnelle, tout parti-

culièrement sur la neige. Sièges confortables, avec beaucoup d'espace pour les jambes. Enfin, moteur aux performances élevées."

Bob Nagy - Motor Trend, juillet 1979.

"Sur routes de campagne, l'une des choses que l'on remarque en premier est le confort des sièges. Dans ce domaine, la Strada mérite d'être très bien notée."

Même à vitesses élevées, et malgré son poids qui est inférieur à 2,100 livres, la Strada ignore pratiquement les rafales de vent soufflant entre 30 et 40 milles à l'heure, alors que celles-ci causaient des problèmes évidents à un bon nombre de véhicules qui étaient pourtant plus gros et plus lourds.

En plus de son exceptionnelle stabilité, la Strada est une voiture remarquablement silencieuse."

Jim Gandy - Autoweek, le 19 février 1979.

"... la Strada, bien au contraire, demeure stable et son comportement ne vous prend pas par surprise. Grâce à un réglage judicieux des amortisseurs et du taux de flexion des ressorts, Fiat est parvenue à donner l'impression au conducteur qu'il conduit une voiture de 3,000 livres, alors qu'en fait la Strada ne pèse que 2,050 livres.

Cette impression de poids se traduit, lors des longs trajets, par un confort exceptionnel."

**D'après des essais effectués en laboratoire selon les méthodes approuvées par Transport Canada. La consommation réelle varie selon les conditions de conduite. La consommation en ville sera plus importante en hiver. La Strada a un kilométrage combiné estimé à 62 km au gal (29 km au gal sur route et 54 km au gal en ville). *Fiat et "Strada" sont des marques de commerce de Fiat S.p.A.



À vous maintenant de l'essayer!

AUTOMOBILE MICHEL RUEL
640 rue Arago-Ouest (Tel 687-1000)

M. LESSARD
49, Boul. St. Joseph, Charlesbourg Ouest (Tel 623-5471)

A
Q
U
E
B
E
C

F

I

A

T

C'EST



49 BOUL. ST-JOSEPH QUEBEC

(dist. Charl. ouest)

623-5471



pierre champagne
de 9h à 11h
Téléphone: 647-3434



Le Soleil, Raynald Lavoie

C'était pas un cadeau

On m'attendait, hier soir, avec une brique et un fanal, au super Salon du cadeau de la Capitale qui se continuera toute la fin de semaine, au Centre des congrès de Place Québec. Avec une brique et un fanal mais surtout avec... une tarte à la crème. Avec ce que j'avais écrit, on me devait bien ça.

Mercredi, je qualifiais le spectacle de Marcel Giguère et de Gérard Vermette de crétin. Hier soir, je dus participer à ce spectacle et les deux compères avaient décidé de me lancer une tarte à la crème. J'avais Marcel Giguère comme adversaire mais c'est moi qui devais recevoir la tarte. Une erreur d'aiguillage a fait que Giguère a lui aussi reçu une belle tarte sur la gueule, tout comme moi. Je m'en souviendrai longtemps et lui aussi.

Ceci dit, le super Salon du cadeau de la Capitale demeure un grand centre commercial. On y trouve de tout. Des automobiles, des

roulottes, des jouets pour les enfants, des poupées, des sculptures, des bougies, des vêtements, des motoneiges, des sacs, des bijoux, etc. Comme le dit la réclame: "Y'a de tout là-dedans".

Si on y trouve de tout, vous avez donc de grandes chances d'y dénicher ce que vous cherchez pour les Fêtes. Bien sûr! Vous devrez cependant, si vous avez plus de 14 ans, déboursier \$3 à l'entrée. Pour ce \$3 vous aurez aussi droit aux spectacles, soit à celui de Giguère et Vermette, soit à celui du capitaine Cosmos (Claude Steben). Dois-je cependant vous signaler que vous en trouverez tout autant, sinon plus (à quelques exceptions près) dans tout grand centre commercial de la région où il n'y a pas de prix d'entrée... ni de spectacle.

Au Salon du cadeau, on trouve cependant une garderie gratuite. Ça, ça n'existe pas dans les centres commerciaux.

Fonds de secours Québec-Cambodge

A partir de lundi, vous pouvez contribuer financièrement selon vos moyens, au fonds de secours Québec-Cambodge, à la caisse populaire de votre région ou de votre quartier. Votre caisse populaire remettra ensuite l'argent recueilli à la Croix-Rouge internationale.

Votre don d'argent, même minime, aidera sûrement à sauver une vie. Le succès d'une campagne de ce genre, à l'échelle de tout le Québec, ne peut être

assuré, sans la participation de tout un chacun, quelles que soient son occupation, ses croyances ou ses opinions. Cette invitation pressante à tous les Québécois de participer à cette souscription publique répond à des besoins strictement humanitaires et de fraternité internationale.

Durant le mois de novembre, soit durant toute la durée de la campagne, je tenterai de vous informer, le plus souvent possible, de la progression des dons.

Week-end à Nice

Les hommes d'affaires qui participeront, cette année à la campagne de financement du Carnaval de Québec mériteront, chaque fois qu'ils investiront \$50, une chance de gagner une fin de semaine aux casinos de Nice et de Monte Carlo, toutes dépenses payées, et une allocation de jeu au montant de \$2.000. Ça messieurs, ce n'est pas à négliger. Une fin de semaine pour deux personnes...avec la compagnie de votre choix. "Cé pas beau ça?"

C'est ce qu'a annoncé, hier midi, le président du Carnaval de Québec, M. Gilles Nadeau, lorsqu'il a lancé officiellement, au complexe "Le Vieux Québec", propriété de M. Fernando Labbé, la campagne de financement du Carnaval. Ce voyant, Fernando a aussitôt donné au président du Carnaval un chèque de \$500 (ce qui donne dix chances de gagner la fin de semaine à Nice avec la compagnie de son choix...son épouse en l'occurrence). Mais soyons honnête puisque Fernando donne \$500 par année au Carnaval depuis déjà cinq ou six ans...voyage à Nice ou non.

Pour ce voyage, l'hébergement, à l'hôtel Méridien et les accommodations terrestres sont gracieusement offerts par l'Office du tourisme de Nice. Le transport Québec-Nice-Québec est une grâceuseté de la compagnie Air France. C'est là un des avantages que procure le jumelage du Carnaval de Québec avec celui de Nice.



Le Soleil, Jacques Deschênes

27 bourses d'étude

M. Yves Chartier, président de la fondation Girardin-Vaillancourt, l'une des institutions du Mouvement Desjardins, a procédé récemment, à l'université Laval, à la remise officielle de 27 bourses d'étude à des étudiants qui sont inscrits à cette université.

La fondation Girardin-Vaillancourt, fondée en 1971 a octroyé depuis lors 569 bourses représentant des sommes d'argent de l'ordre de \$397.404. Durant la seule année 1979, le nombre de demandes de bourses à la fondation

s'est accru dans une proportion de 54 pour 100. Quatre des bourses offertes cette année l'ont été à des étudiants en maîtrise, les autres étant octroyés pour des études de premier cycle.

Sur notre photographie, Ginette Breton, étudiante en droit, serre la main de M. Chartier, pendant que le vice-recteur de Laval, M. Jacques Desautels (centre gauche) et que le directeur de la vie étudiante à l'université, M. Rémi Bergeron (centre droite) assistent à la scène.

Les "pros" de la photo exposent

Les photographes professionnels du Québec tiendront leur 28e congrès annuel les 11, 12 et 13 novembre, (en fin de semaine) au Château Frontenac.

Le public est invité à visiter l'exposition photographique au salon Verchères, à compter de dimanche, 14h. Elle comprend les meilleures oeuvres des photographes qui se sont inscrits à ce concours annuel.

Par ailleurs, l'Association des photographes professionnels du Québec procurera au consommateur une nouvelle garantie de recours en cas de litige.

Lors de l'assemblée générale du 28e congrès qui sera tenu en fin de semaine, les photographes, membres actifs de l'association, pourront obtenir de nouvelles formules de contrat type pour les transactions qu'ils négocieront avec leurs clients.

Ces contrats seront en accord avec les lois et règlements de l'Office de protection du consommateur. Les consommateurs pourront donc cesser de se faire "fourrer" par certains "photographes de mariage", et ils pourront enfin signer un contrat-type qui saura davantage les protéger que les photographes.

Les 10, 11 et 12 novembre,
**ouverture officielle
des 2 restaurants**

Aussi
commandes
pour apporter



Vous ne pouvez savoir
comme c'est bon,
tant que vous n'avez
pas goûté les
spécialités
GRECO!

situés au
**1330, rue Maguire
Sillery**
et au
**1460, 1re Avenue
Québec**

A ne pas manquer:
"Les heures joyeuses" à notre bar
L'INFIRMERIE
de 16h à 19h du lundi au vendredi, sur la
1re Avenue seulement

**spécial
d'ouverture**

Avec l'achat d'un



Donair

d'une pizza
ou d'un
Greco Burger

nous vous offrons

GRATUITEMENT
des frites et une
boisson gazeuse

A déguster au restaurant GRECO
de votre choix!

SILLERY

(nouveau GRECO)
1330, rue Maguire
Tél. 681-2947

LIMOILOU

1460, 1re Avenue, Québec
(coin Benoit XV - en face de
l'hôpital St-François d'Assise)
Tél. 522-3933

faits divers et justice

"Grave inconduite professionnelle"

Quatre policiers de Beauport sont blâmés

par Guy DUBE

Quatre membres du corps policier de Beauport doivent en principe être suspendus pour des périodes allant de 15 jours à trois mois pour avoir illégalement mis un citoyen en état d'arrestation et avoir participé à une "opération condamnable" qui constitue "un acte grave d'inconduite professionnelle de leur part".

C'est ce que vient de conclure la Commission de police du Québec (CPQ) dans un volumineux rapport de 68 pages sur la conduite des agents Michel Gosselin, Stanley Lynch, Jacques Leclerc et Marcel Pelletier, rela-

tivement à des incidents survenus le 27 mars 1977, le 28 mars 1978 et le 29 juillet 1978. Ce rapport doit être rendu public ces jours-ci mais LE SOLEIL en a obtenu copie, hier.

Le plus sévèrement blâmé par la CPQ est le policier Michel Gosselin (trois mois de suspension). Son collègue, Stanley Lynch, doit être suspendu pour deux mois. Quant aux policiers Leclerc et Pelletier, les recommandations de suspension sont de 15 jours ouvrables.

Ces recommandations doivent être

entérinées par le conseil municipal de Beauport avant de devenir exécutoires.

Actes de brutalité

Le plaignant, ou la victime, dans toute cette histoire, est Gaétan Béland, de la 108e Rue, dans le secteur Montmorency, à Beauport. Il reprochait aux policiers Gosselin et Lynch de l'avoir mis en état d'arrestation à deux reprises, sans motif valable. Il leur reprochait en outre de l'avoir maltraité, lors des trois incidents. Quant aux policiers Leclerc et Pelletier, Béland leur reprochait d'avoir participé en compagnie de Gosselin et de Lynch à son interception "préméditée" du 29 juillet 1978 (troisième incident).

Le juge Jacques Coderre et le commissaire Aimé-L. Raic se disent d'avis que Béland a dû être l'objet d'actes de brutalité, lors de l'incident du 29 juillet 1978, mais que la commis-

sion "n'est pas en mesure de le préciser".

Parlant du témoignage des policiers, les deux membres de la CPQ n'ont pas ménagé leurs mots: "La commission a constaté que la solidarité chez certains policiers veut dire également ne pas dire la vérité, ou du moins toute la vérité au cours d'une enquête qu'elle tient sur la conduite de l'un de leurs collègues".

Incidents

Relativement à l'incident du 27 mars 1977, la CPQ déclare que l'arrestation de Béland "nous apparaît tout à fait illégale". L'agent Michel Gosselin (280 livres, deuxième champion canadien en dynamophilie) s'était plaint que Béland (130 livres) avait exercé des voies de fait sur lui. La CPQ réplique ainsi: "Un citoyen a le droit de résister à une arrestation illégale".

Relativement à l'incident du 28 mars 1978, la commission se dit encore

d'avis que l'arrestation ne se justifie d'aucune façon. "Cette arrestation nous paraît d'autant plus condamnable qu'on a utilisé plusieurs voitures de police. L'emploi du temps des policiers de Beauport et de l'équipement mis à leur disposition à prix élevé par la population de cette ville n'a pas servi aux fins que poursuit un corps de police qui tient à jouir du respect et de la confiance de la population qu'il est appelé à servir. Un policier n'a pas le droit de priver un citoyen de sa liberté pour le seul plaisir de pouvoir "s'expliquer" avec lui. Par leur conduite lors de cet incident, les agents Gosselin et Lynch, le moins que l'on puisse dire, n'ont pas contribué positivement au processus d'une harmonieuse socialisation de la jeunesse de la ville de Beauport."

Puis, finalement, le dernier incident (29 juillet 1978) a été qualifié de "condamnable" par le juge Coderre et le commissaire Raic. "L'interception, la vérification et la fouille du véhicule

automobile du plaignant Gaétan Béland ne furent effectuées par les quatre agents pour aucun motif valable. Le sort qui fut réservé au plaignant est inadmissible. Au lieu d'employer leur temps rationnellement au service de la population, les quatre dits agents l'ont gaspillé affreusement. Au lieu de s'attaquer, dans un coin sombre et isolé, à un jeune parfois "baveux", mais qui semble gagner sa vie honnêtement en travaillant, ces policiers auraient mieux servi leurs concitoyens en surveillant les activités de ceux qui menacent quotidiennement l'ordre et la paix dans la cité. Quant à la connivence des quatre dits agents de taire cet incident à leurs supérieurs, ceci constitue un manquement à la droiture et à la franchise qui doivent être l'apanage de tout bon policier."

La Commission de police demande en outre qu'un blâme soit enregistré au dossier de chacun des quatre policiers.



Le Soleil, Yvon Mongrain
Le policier Michel GOSSELIN



Le Soleil, Gilles Lafond
Le policier Stanley LYNCH



Le Soleil, Gilles Lafond
Le policier Marcel PELLETIER



Le Soleil, Gilles Lafond
Le policier Jacques LECLERC

Miracle Mart

"SAMEDI D'ÉCONOMISER"

Demain dès 9 h.

au Miracle Mart du Centre commercial ^{place} Lebourgneuf

Soyez là dès 9 heures du matin, demain samedi, car ces super spéciaux de "9 heures" s'envoleront vite! Les quantités sont limitées.

Rabais \$5

Ord. 14.99

9.99 ch.

60 seulement

Jeu de construction comprenant 272 pièces pour stimuler le sens de création de l'enfant de 3 ans et plus. Profitez du bas prix!

Rabais \$9

Ord. 31.99

22.99 ch.

Quantité limitée

Autocuiseur 3 pintes 1/2 Presto. Préparez de savoureux repas plus rapidement et conservez les vitamines. Ton aluminium poli.

Valeur de \$30 à \$50

9.99 ch.

108 seulement

Chandails 100% laine à la mode du jour pour jeunes hommes. Une réelle valeur pour le bas prix. Tailles P.M.G.

Quantité limitée

11.99 ch.

Vaste assortiment de belles plantes tropicales de 10". Venez en choisir plusieurs pour égayer votre foyer. Un réel bas prix pour la valeur!

Rabais 6.99

Ord. 16.99

\$10 ch.

60 de chaque modèle seulement

A. Casaca en panne de velours d'acrylique et nylon. Tons variés. Taille unique.
B. Casaca en tricot-velours de polyester. Tons variés. Taille unique.

Rabais jusqu'à 9.99

\$10 paire

60 paires de chaque seulement

Bottes de motoneige en nylon. Semelle de caoutchouc, doublure amovible en feutre. Marine.
Garçons: 1-6 sans 1/2. Ord. 18.99
Hommes: 7-11 sans 1/2. Ord. 19.99

"SAMEDI D'ÉCONOMISER"
Hâtez-vous, les quantités sont limitées!

place **Lebourgneuf**
5500 Boul. Des Gradins, Charlebois Québec

Place Lebourgneuf 5500 boul. Des Gradins
Vous pouvez utiliser vos cartes Visa ou Master Charge

le Permanent

PRETS
HYPOTHECAIRES
3 - 4 - 5 ans
14 3/4%
681-6349

PRETS
1re HYPOTHEQUE
TAUX COMPETITIFS
Tél. le jour 681-6144

PRÊT POUR OCCUPATION.

Édifice commercial de prestige. Espace de première qualité pour un prix abordable.

Le Complexe centre-ville Ste-Foy est un emplacement de choix en plus de dix étages où se retrouvent: des boutiques • des magasins • des restaurants de choix • des bureaux spacieux et luxueux • et un club athlétique de prestige.

COMMUNIQUEZ DÈS AUJOURD'HUI AVEC LOUIS VIAU AU 683-4169

Au centre de tout.

COMPLEXE CENTREVILLE STE FOY

Entre la Place Laurier et la Place Ste-Foy.

A VENDRE

Détacheur formule en continue (rupteur) avec imprimante pour signature.

Modèle 400 - 1970
Prix \$400

S'adresser le jour

LE SOLEIL
Roger Tremblay
section achat
647-3241

Démonstration General Electric

Un représentant de la maison General Electric sera au magasin pour vous renseigner sur les avantages des appareils ménagers G.E.

Soyez au rendez-vous!